

# SOMMAIRE



Le mot du Maire	Page 2
Les décisions du Conseil Municipal	Page 4
Les travaux en 2019	Page 16
Les finances communales	Page 20
Informations diverses	Page 22
La commission d'animation	Page 24
Le club du 3ème âge	Page 28
La vie scolaire	Page 29
L'association des parents d'élèves	Page 32
Le mot des enseignantes	Page 35
L'école en images	Page 36
Les copains pêcheurs	Page 36
La société de chasse	Page 38
2019 en images	Page 39
Le Syndicat d'eau	Page 42
Le SIVOS de la Chauvinière	Page 45
La lyre amicale de Selommes	Page 46
La Band' Azimut	Page 48
Musijeunes	Page 49
Les sapeurs pompiers	Page 50
La gendarmerie	Page 52
Quelques règles citoyennes	Page 53
Les élections municipales	Page 54
État de catastrophe naturelle	Page 55
Le transport à la demande	Page 56
La médiathèque de Selommes	Page 57
Territoires Vendômois	Page 58
Le Pays Vendômois	Page 60
L'ADMR	Page 61
L'ADIL 41	Page 62
Présence verte	Page 63
ADOC 41	Page 64
La mission locale du Vendômois	Page 65
Nos joies, nos peines	Page 66
Le calendrier des manifestations	Page 67
Calendrier ValDem	Page 68



## Le mot du maire

Comme l'an dernier, cette année 2019 se termine sur fond de conflits sociaux. Cette fois, c'est la réforme des retraites qui en est la principale cause. Elle a engendré des manifestations et des grèves affectant notamment les transports en commun.

Mi-décembre, une très bonne nouvelle a été annoncée lors d'une réunion de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois : la maroquinerie Louis Vuitton, filiale de LVMH, projette de construire 2 usines supplémentaires près de la gare TGV. Ces sites viendront compléter l'installation qui est en cours de réalisation dans un bâtiment classé au quartier Rochambeau. A terme, ces sites devraient employer près d'un millier de personnes, ce qui est une très belle opportunité pour Vendôme et le vendômois en général.

Autre bonne nouvelle en cette fin d'année : l'ouverture du centre aquatique des Grands Près, le 14 Décembre.

A Villemardy, pour cette année 2019, le conseil municipal a ciblé les investissements sur la rénovation des trottoirs rue de l'Abbaye et rue des Peziers ainsi qu'autour de la place de l'église ; la dépense totale s'élève à 71.068 € HT soit 84.796,08 € TTC. Nous avons bénéficié d'une subvention DSR du conseil départemental d'un montant de 17.000 €, d'une subvention de 8.000 € au titre de la répartition du produit des amendes de police ainsi que la récupération du fonds de compensation de la TVA.

D'autres investissements moindres ont également été effectués lors de cette année, vous pourrez vous en rendre compte en lisant les comptes rendus des réunions ci-après.

La loi NOTRe impose aux communautés d'agglomération le transfert des compétences eau et assainissement pour le 1er janvier 2020, sauf pour un syndicat bi-communautaire (nous sommes dans ce cas, Villefrancœur étant sur Agglopolys). Après réflexion, le comité syndical a décidé à l'unanimité de maintenir notre syndicat d'eau potable.

Suite à la sécheresse de l'été 2019, des fissures sont apparues sur un certain nombre d'habitations. Une trentaine de dossiers ont été reçus en mairie et transmis à la préfecture. Nous saurons vers la fin de l'année 2020 si notre commune a été classée zone « catastrophe naturelle » !

Nous arrivons à la fin de la mandature. Au cours de ces 6 ans, ce sont plus de 500.000 euros qui ont été investis dans la commune principalement dans la voirie, les trottoirs mais également dans les bâtiments communaux.

Notre trésorerie est saine ; c'est pourquoi le conseil municipal a décidé pour l'année 2020 de terminer les trottoirs rue de l'Abbaye, ainsi que rue des Peziers. Un devis a également été demandé pour effectuer des travaux rue de la Gibardière. Une demande de subvention DSR a été déposée auprès des services du conseil départemental.

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Une note explicative vous est présentée dans ce bulletin.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à toutes les familles qui sont venues s'installer dans notre commune cette année.

Merci à toutes les associations qui animent notre village. Un grand merci également à toutes les personnes qui, suite à la mise en sommeil du comité des fêtes, se sont présentées afin de participer à la commission d'animation. Leur appui a permis d'organiser un certain nombre de manifestations avec le succès que l'on connaît.

Merci à mes adjoints : Gérard David, Pascal Noyau, Daniel Savigny qui ne ménagent pas leurs efforts pour que notre commune soit agréable et accueillante.

Merci à l'ensemble du conseil municipal pour son travail constructif et la très bonne ambiance qui règne lors des réunions.

Merci aux employés communaux : Carole Hallouin, notre secrétaire qui s'investit beaucoup dans ce bulletin, Melinda Lopes, notre agent technique et Jean-François Coutout notre employé communal.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce 22ème bulletin municipal et vous adresse pour 2020 mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite

Gilles Leguereau



*Blason de Villemardy*



# Les décisions du conseil municipal

Réunion du 05 février 2019

- Contrat éclairage public  
Le contrat d'un an avec INEO, pour la somme de 655,50 € HT, est bien acté en attendant une proposition de l'Agglo pour un regroupement de communes.
- Des travaux de désembouage mécanique ont été effectués sur les radiateurs de la mairie pour la somme de 310,00 €.
- Balayage des caniveaux  
Ils seront effectués cette année les :
  - mardi 26 mars
  - mardi 25 juin
  - mardi 24 septembre
  - mardi 26 novembrePour rappel le coût du passage est de 314,60 € HT.
- Le coût des travaux de réfection des trottoirs, dont le 1er devis est d'un montant de 55.000 € HT, nous oblige à faire appel à un maître d'oeuvre (selon la législation, les travaux dont les montants se situent entre 25.000 et 90.000 € doivent faire l'objet d'un marché public avec procédure adaptée).  
La société Viatic de Vendôme nous a fait la proposition suivante (la prestation étant décomposée en éléments de mission) :
  - 1/ Les études de projet
  - 2/ L'assistance pour la passation des contrats de travaux
  - 3/ La direction de l'exécution de ces contrats de travaux
  - 4/ L'assistance lors des opérations de réception.Le coût global est fixé à 6800 € HT.  
Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire confiance à la société Viatic pour mener à bien notre projet.
- La participation au Téléthon 2018 pour la commune s'élève à 165,60 €
- Le nettoyage de printemps aura lieu cette année le samedi 16 mars.
- Le coût de la convention fourrière pour le refuge du Val de Loir est, pour l'année 2019, d'un montant de 252 € TTC.
- Lors de l'assemblée générale du comité des fêtes qui s'est déroulée le 30 janvier dernier, plusieurs personnes ont décidé d'arrêter leurs fonctions. Seuls 3 membres sont prêts à continuer. Le comité nous a donc informé qu'il n'y aurait pas d'activités proposées en 2019, en attendant que de nouvelles personnes s'investissent.

Néanmoins, après discussion, le conseil municipal souhaite mettre en place, avec l'aide des membres restants du comité des fêtes, une marche (il y a de nombreux marcheurs sur la commune) ainsi qu'une animation pour le 14 juillet. Une réunion d'organisation sera proposée au printemps pour toutes les personnes intéressées.

- Le coût de l'impression des bulletins 2018 s'élève à 1056,00 € HT.
- Remise des bulletins du vendredi 8 février à 18h :
  - organisation du vin d'honneur : Gérard David - Daniel Savigny
  - remise des bulletins : Carmen David - Pascal Noyau

### Réunion du 07 Mars 2019

- M. Metay de la société VIATEC nous présente, à l'aide d'un vidéo-projecteur, le projet d'aménagement des trottoirs rue de l'Abbaye ainsi que rue des Peziers. Cette proposition de travaux, très détaillée, nous permet d'apprécier le travail à effectuer. M. Metay a scindé cet investissement en deux tranches : une en 2019 et l'autre en 2020. Le conseil municipal se réunira le jeudi 14 mars afin de réfléchir à cette proposition avant de lancer la consultation.
- Compte administratif 2018  
Après avoir détaillé tous les articles en section d'investissement et de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2018 est le suivant :
  - Section investissement : + 31.258,39 €
  - Section de fonctionnement : + 65.071,05 €Résultats de clôture :
  - Section investissement : - 18.767,60 €
  - Section de fonctionnement : + 184.757,64L'excédent au 31/12/2018 est donc de + 166.584,04 €, somme qui sera donc intégrée dans le budget primitif 2019 !  
Le compte administratif est voté à l'unanimité.
- Quelques investissements sont à prévoir en 2019 :
  - achat d'un ordinateur portable
  - réflexion sur une meilleure sonorisation de la salle polyvalente
  - quelques panneaux de signalisation sont à changer.
- Pêche du Grand Marchais
  - Lâcher de truites les 16 et 17 mars 2019
  - Ouverture générale le 13 avril
  - Concours de pêche le 19 mai
- Une marche sera organisée par la commune le dimanche 02 juin 2019.
  - Responsables : Pascal Noyau et Daniel SavignyUne information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.
- Samedi 16 Mars 2019 : Nettoyage de printemps à Villemardy. Par avance merci pour votre présence.

## Réunion du 14 Mars 2019

- Après étude de la proposition de la société VIATEC concernant la réfection des trottoirs, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour 2019, d'effectuer une première tranche de travaux de réhabilitation et de sécurisation des trottoirs de la partie droite quand on vient de Selommès jusqu'à la mairie et autorise M. le Maire à lancer la consultation et à signer l'ensemble des pièces du marché public.

Le maître d'oeuvre nous propose les dates d'interventions suivantes :

- 25 mars : mise en ligne de la consultation
  - 15 avril : remise des offres et ouverture des plis dématérialisés
  - 24 avril : réunion de conseil municipal et présentation du rapport d'analyse
  - les 2 semaines suivantes : « délai de réflexion »
  - notification à l'entreprise : semaine 20
  - chantier : à partir de fin mai ? Pour une durée d'environ 1 mois.
- Dans le but d'animer notre commune à l'automne, il est proposé d'organiser une soirée moules-frites dansante.  
Toutes les personnes souhaitant participer à l'organisation de cette soirée seront les bienvenues !
  - Dates à retenir :
    - samedi 16 mars : ouverture de la pêche à la truite à partir de 7h au Grand Marchais
    - samedi 16 mars : la commune organise son grand nettoyage de printemps, rendez-vous à 9h place de la mairie.

## Réunion du 29 Mars 2019

- **Budget commune 2019**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 123.172 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 345.312 €

Le budget 2019 est voté à l'unanimité.

- **Compte rendu budget du syndicat scolaire**

- Compte administratif 2018 :

Résultats cumulés de fonctionnement : + 17.408,03 €

Résultats cumulés d'investissement : - 546,02 €

- Budget primitif 2019 :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 156.748 € et la section d'investissement à hauteur de 1.436 €

Répartition des charges par commune (proportionnelles au nombre d'habitants) :

	<u>Habitants</u> (pop. municipale)	<u>BAT</u> (€)	<u>SIVOS</u> (€)	<u>TOTAL</u> (€)
Villemardy	282	3.358	29.731	33.089
Périgny	187	2.227	19.715	21.942
Villeromain	242	2.881	25.515	28.396
Tourailles	137	1.631	14.444	16.075
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	848	10.097	89.405	99.502

- **Compte rendu budget du syndicat d'eau**

- Compte administratif 2018 :

Résultats cumulés de fonctionnement : + 177.708,76 €

Résultats cumulés d'investissement : + 52.188,35 €

- Budget primitif 2019 :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 214.085 € et la section d'investissement à hauteur de 150.515 €

- Traitement des pesticides

Afin d'étudier au mieux les différentes solutions pour limiter les pesticides présents dans l'eau distribuée, Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il faudrait faire un contrôle visuel (passage de caméras) du forage et de ses installations. Ce constat doit normalement être réalisé tous les 10 ans or il n'a pas été effectué depuis une vingtaine d'années.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président souhaite qu'un devis soit demandé auprès de la société Suez Eaux afin qu'un contrôle du forage par passage de caméra soit effectué.

- Maintien du SIAEP de Selommes (délibération 2019/06)

La loi NOTRe, notamment les articles 64 et 66 de la loi n°9015-991 du 07 Août 2015, impose aux communautés d'agglomération le transfert des compétences eau et assainissement pour le 1er janvier 2020.

Cependant, pour un syndicat bi-communautaire, la possibilité de le faire perdurer est actée par l'article 67 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et modifiée pour la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement des communautés de communes .

Notre Syndicat comprenant des communes appartenant à 2 communautés d'agglomération différentes, la date du transfert de la compétence « eau » peut donc être reportée au 1er janvier 2026.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas dissoudre le SIAEP de Selommes et, par conséquent, de ne pas transférer la compétence « eau » à la communauté d'agglomération au 1er janvier 2020.

- Compte rendu budget du SIVOS de la Chauvinière
  - Compte administratif 2018 :  
Résultats cumulés de fonctionnement : + 1.716,49 €  
Résultats cumulés d'investissement : + 388,87 €
  - Budget primitif 2019 :  
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1.164 € et la section d'investissement à hauteur de 5.004 €

	<u>Population 2019</u> <u>en compte</u>	<u>Pop. à prendre</u> <u>participation</u>	<u>Pourcentage</u> <u>participation</u>	<u>Montant €</u>
SELOMMES	839	1678	69,77	2.292,00
PERIGNY	187	187	7,77	255,00
TOURAILLES	137	137	5,70	187,00
VILLEMARDY	282	282	11,73	385,00
VILLEROMAIN	242	121	5,03	166,00
TOTAL	1687	2405	100,00	3.285,00

- Merci aux personnes présentes le samedi 16 mars pour le nettoyage de printemps.
- Merci à Gérard David et Francis Gousseau pour les travaux bénévoles qu'ils ont effectués sur la commune semaine 13.

### Réunion du 24 Avril 2019

- Cette réunion a eu lieu en présence de notre maître d'œuvre, M. Méta. Celui-ci commente son rapport d'analyse concernant la consultation des entreprises qui s'est déroulée selon une procédure adaptée conforme à l'article 2.27 de la réglementation des marchés publics, pour les travaux d'aménagement des trottoirs rue de l'Abbaye et rue des Peziers.

- Les candidats devaient remettre les offres le 15 avril 2019 à 12h00 au plus tard.

- Cinq entreprises se sont manifestées :

- . Barbosa
- . Colas
- . Dehé
- . Eurovia
- . Marmion

Après l'analyse des offres, il s'avère que c'est celle de la société Barbosa qui est la plus économiquement avantageuse pour la somme de 61.456 € HT.

Pour rappel, l'estimation du Maître d'oeuvre (VIATEC) était de 84.850 €.

Il faut maintenant attendre le feu vert de la DDT pour commencer les travaux !

- La subvention FACIL concernant les travaux de la mairie et de ses abords réalisés en 2018 a été revue à la hausse, elle est donc fixée à 5290 €.

- Nous avons profité de la présence d'engins de travaux publics de la société Fermé à Villamoy pour leur demander de curer le fossé du Grand Marchais, ce qui fut fait semaine 16.

### Réunion du 17 Mai 2019

- Travaux 2019  
 Une réunion a eu lieu le 13 mai avec M. Metay, notre Maître d'Oeuvre et M. Schaeffer, représentant la société BARBOSA, afin de finaliser en détail les travaux à effectuer.  
 Notre dossier a reçu un avis favorable pour l'octroi de la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police et la récupération du fonds de compensation de la TVA. Notre dossier sera présenté en commission permanente du conseil départemental le 14 juin 2019.  
 Les travaux commenceront le lundi 17 juin pour une durée d'environ 1 mois. Le choix du béton désactivé s'est porté sur le « roulé de Seine » en 6/12.
- Elections européennes du 26 mai 2019  
 Tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote :  
 8h → 11h30 : Francis Gousseau - Pascal Noyau - Denis Patry  
 11h30 → 15h : Pascal Leroi - Pierre Randuineau  
 15h → 18h : Gilles Leguereau - Fabrice Saint Oyant - Daniel Savigny
- Réunion du 16 mai, ouverte à toutes les personnes souhaitant participer à l'organisation des activités 2019. 13 personnes étaient présentes + 2 excusées.
  - Fête de la musique le 15 juin avec la participation des enfants de l'école de Villemardy, la Lyre Amicale de Selommes et la Band'Azimut. Vin d'honneur offert par la commune et pour terminer la soirée : pique-nique dans l'entrepôt communal.
  - 14 juillet : le matin, concours de pétanque suivi du méchoui préparé par Jean-Marie. Des animations agrémenteront le repas. Des jeux pour les adultes et les enfants seront proposés dans l'après-midi.
  - La marche d'automne était prévue le 22 septembre mais il s'avère que c'est la date d'ouverture de la chasse ; il est donc préférable de l'avancer au 15 septembre et de voir avec Périgny car c'est le jour de leur brocante.
  - Le 05 octobre : soirée dansante « moules-frites ». Les moules seront fournies par le fils de Jean-Marie qui est producteur à Beauvoir sur Mer.
  - Le 17 novembre : repas offert par la commune à nos aînés et ouvert à tous. Le traiteur est M. Lefort de Montoire et l'animateur M. Didier Levy.
  - Le 15 décembre : le Père Noël distribuera des cadeaux aux enfants de la commune en association avec la commune de Périgny.
 La prochaine réunion est fixée au jeudi 27 juin à 19h.
- Questions diverses  
 Devant le nombre important de véhicules empruntant la rue de la Crochetterie,

et pour éviter tout accident avec des engins agricoles, le conseil municipal, après discussion, propose d'interdire cette voie à tous les véhicules sauf les ayant-droits. La DDT va être contactée afin de se renseigner quant à la marche à suivre.

Pour les investissements futurs, Fabrice Saint-Oyant propose de faire installer des caniveaux rue de la Gibardière ainsi qu'un miroir dans le virage rue des Peziers / rue de la Gibardière.

### Réunion du 09 Juillet 2019

- Lors de leur manœuvre à Villamoy le 18 mai dernier, les sapeurs-pompiers de Selommes ont débouché la buse qui se situe avant le fossé du Grand Marchais. Merci à eux pour cette intervention.
- La commission électorale, composée de Carmen David, Pauline Leroi et Olivier Guillemeau, s'est réunie afin de radier les personnes n'habitant plus la commune depuis un certain temps et proposer aux personnes non inscrites de le faire.
- Les panneaux « sens interdit » pour la rue de la Crochetterie seront posés par Jean-François à son retour de congés (début Août). Le coût de cet investissement est de 378 € HT.
- Fête de la musique le 15 juin  
Merci aux enfants de l'école de Villemardy ainsi qu'à leur maîtresse, Améline, pour leur prestation. Merci à la Lyre Amicale de Selommes ; le concert a été apprécié par un public venu nombreux dans notre église. La Band'Azimut nous a conduit jusqu'à la mairie où nous attendait le vin d'honneur servi par le conseil municipal. Pour terminer la soirée, près de 120 personnes se sont retrouvées dans le hangar communal pour le traditionnel pique-nique durant lequel les musiciens ont pu faire apprécier leur talent jusque tard dans la nuit.
- Syndicat scolaire  
La fête de l'école avait lieu cette année à Villemardy. A cause de la chaleur, elle a été décalée en fin d'après-midi ; tout s'est très bien passé. Des dictionnaires, offerts par le syndicat scolaire, ont été distribués aux 12 élèves de CM2. Des livres, offerts par l'éducation nationale, leur ont également été remis. Le syndicat scolaire a participé financièrement au transport des élèves de Villemardy à la piscine de Vendôme ainsi qu'à la sortie scolaire à Terra Botanica du 14 juin à Angers.  
Les effectifs prévus pour la rentrée prochaine sont en baisse : 68 élèves sont inscrits contre 76 l'année dernière.  
Le prix du repas est fixé à 3,65 € et l'heure de garderie à 2,35 €.
- Syndicat d'eau  
Des travaux de renouvellement de canalisations sont prévus rue de Bel Air à Selommes. C'est la société Barbosa qui est la mieux disante pour un coût de

89.385,60 €TTC. Concernant la maîtrise d'œuvre, c'est la société Viatec qui est choisie pour une dépense de 2.300 € HT.

Le bureau du syndicat a également retenu la société SUEZ pour un passage de caméra dans le forage des Boissonnards pour un prix de 5512 € HT.

M. Nicolas Gauthier, directeur de l'agence SUEZ Vendôme, nous a présenté un état simplifié du rapport du délégataire 2018. Un exemplaire complet de ce rapport est consultable en mairie.

- Travaux trottoirs

Les travaux avancent bien, ils sont très bien suivis par notre maître d'œuvre; une deuxième équipe va intervenir fin semaine 18 afin que la société TAE puisse épandre le béton désactivé sur un maximum de longueur semaine 19.

A ce sujet, Gérard David, Francis Gousseau, Pascal Noyau et Gilles Leguereau se sont rendus à Ouzouer le Marché afin de visiter un chantier effectué par TAE et qui correspond à ce que nous avons commandé. Le rendu est très satisfaisant.

- Comme convenu précédemment, un ordinateur portable a été acheté pour la somme de 594 € TTC.

- Lors de la première réunion pour l'organisation du 14 juillet, les membres présents ont souhaité, pour plus de commodités, qu'un second chariot pour la salle polyvalente soit acheté. Cet achat a donc été réalisé pour un montant de 150 € TTC.

- Méchoui du 14 juillet

Le méchoui semble répondre à l'attente d'un grand nombre puisque 130 personnes sont inscrites. Malheureusement nous n'avons pas pu satisfaire les retardataires, la salle ne pouvant accueillir plus de convives.

Un grand merci à tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de cette journée du 14 juillet qui sera, nous l'espérons, sympathique et conviviale, le but final étant d'animer notre commune !

### **Réunion du 16 Septembre 2019**

- Cette réunion a eu lieu en présence de M. Metay, maître d'œuvre pour les travaux de réfection des trottoirs et M. Brandiely chef de chantier de la société TAE, responsable de la mise en place du béton désactivé.

M. Metay nous fait le compte rendu de l'avancement des travaux dont 90% sont déjà réalisés. Il ne reste plus qu'à finaliser les enrobés à l'entrée des propriétés; ces travaux sont prévus pour la fin de semaine et toutes les personnes concernées seront prévenues la veille de l'intervention.

M. Brandiely nous explique la technique du béton désactivé car une première phase de travaux, les trottoirs rue des Peziers, ne donne pas entière satisfaction; il est vrai que cette période a été marquée par de fortes chaleurs! Nous avons d'autre part constaté une différence de couleurs entre certains panneaux situés autour de la place de l'église. Il nous explique toute la

difficulté de réaliser un rendu complètement homogène en raison des écarts de températures. Il nous assure que les différences vont s'estomper avec le temps. Pour ces travaux, nous avons la confirmation qu'une subvention de 8.000 € au titre de la répartition du produit des amendes de police nous est octroyée, somme à laquelle on peut ajouter la subvention DSR de 17.000 € accordée par le conseil départemental.

- Suite à la dégradation du panneau d'affichage de Villamoy, Pascal Noyau propose d'acheter un panneau « 6 pages » pour un montant de 160 € HT. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Compte rendu de la journée du 14 juillet  
Nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes car nous avons limité à 130 personnes le nombre de convives. L'ensemble du repas a été très apprécié, notamment le mouton accompagné de ses excellents flageolets. Environ 70 personnes ont participé aux jeux qui ont suivi. Félicitations à Francis Gousseau le vainqueur du marathon villemardinois ! Coté finances, le repas dégage un bénéfice de 279,21 €, le coût des jeux est de 186,72 €. Le résultat net est donc de 92,49 €. Un grand merci à la vingtaine de personnes qui se sont investies dans l'organisation de cette manifestation. Ce fut une belle journée !
- Suite à une fuite d'eau au niveau de la toiture de notre salle polyvalente, nous avons demandé à notre architecte M. Denizot, de se déplacer. Il est donc venu sur place accompagné de M. Fournier, charpentier à Ste Anne. Trois personnes de l'entreprise sont intervenues le mercredi 28 août afin d'inspecter la toiture et reboucher les trous, souvent dus à des pointes qui sont ressorties et qui ont créé des micro fissures dans le zinc.
- Nous avons reçu la visite de Marlène Gérard qui est la responsable de l'élaboration du PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat) au sein de l'agglo. Le but étant de répertorier les « dents creuses » dans les communes. Cette procédure va durer 4 ans.  
Afin d'informer au mieux la population, des réunions publiques vont être organisées et des registres seront mis à disposition dans chaque mairie.
- Les locataires de la maison Focka nous ont prévenus qu'ils partiraient courant novembre. C'est une famille avec 2 enfants qui les remplacera.
- Suite à une réunion des maires à la Ville aux Clercs, le commandant de gendarmerie a demandé de nommer un correspondant défense dans chaque commune. A Villemardy c'est Daniel Savigny qui remplira cette fonction, merci à lui !
- Soirée dansante moules-frites du samedi 05 octobre  
Une réunion est organisée le vendredi 27 septembre à 19h afin de finaliser l'organisation de cette soirée. Toutes les personnes souhaitant s'investir seront les bienvenues.
- Un camion de vente d'outillage va s'installer sur la place de l'église le samedi 21 septembre.

- Fabrice St Oyant, qui est responsable de l'établissement du service d'aide par le travail de Lunay, nous invite à la journée porte ouverte de l'établissement qui se déroulera le vendredi 20 septembre de 9h à 16h30.

### Réunion du 31 Octobre 2019

- Compte rendu de la réunion su SIAEP de Selommes du 02 octobre
  - Présentation des RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable) 2016 et 2017. Après consultation de ces 2 documents, les membres du syndicat approuvent ces 2 rapports, il en est de même pour les conseillers municipaux présents. Il est à noter que ces 2 RPQS sont consultables en mairie.
  - Après réflexion, le président propose au comité syndical de rallonger d'environ 200m les canalisations du Plateau jusqu'au panneau d'agglomération de Selommes. La longueur totale atteindra donc 570m. Le devis proposé par la société Barbosa est de 98.270 € HT soit 117.931,20 € TTC. De plus, le devis présenté par la société VIATEC concernant la maîtrise d'œuvre de ces travaux s'élève à 2900 € HT soit 3480 € TTC. Les membres du syndicat, après discussion, donnent un avis favorable à l'unanimité pour effectuer ces travaux, qui devraient commencer vers la mi-novembre.

- Compte rendu de la réunion du syndicat scolaire du 03 octobre

Effectif à la rentrée 2019 : 72 enfants répartis comme suit :

- Périgny : 24
- Villeromain : 22
- Villemardy : 26

Il est à noter qu'il y avait 75 enfants l'année dernière. On peut dire également que la tendance est à la baisse pour les années futures !

Horaires des classes :

- Ecole de Périgny : 8h45-11h30 / 13h15-16h30, enseignante Mme Marie-France Dorsemaine, ATSEM Mme Anaïs Renier.
- Ecole de Villeromain : 8h45-12h15 / 14h00-16h30, enseignante Mme Sylviane Dennler.
- Ecole de Villemardy : 9h00-12h30 / 14h00-16h30, enseignantes Mme Améline Marie et Mme Karine Renou.

Horaires de garderie : suite à la consultation lancée auprès des parents d'élèves, la grande majorité a choisi de maintenir les horaires à savoir de 7h30 à 09h00 et de 16h30 à 18h30.

Organisation de la tournée du car : c'est toujours la société Saint-Laurent qui prend en charge le transport scolaire. Les horaires de ramassage scolaire du soir ont été modifiés, ils sont décalés de 5 min, départ à 17h de Périgny au lieu de 16h55 afin que tous les enfants de Périgny puissent bénéficier des APC (soutien scolaire) sans problème de transport pour la garderie.

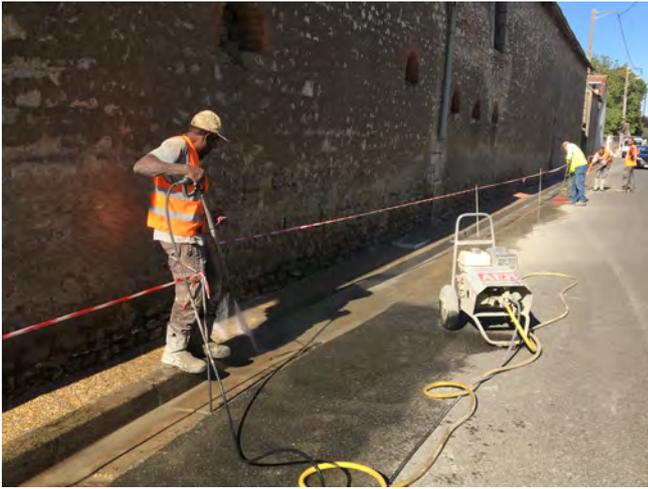
- Compte rendu du coût des travaux de réfection des trottoirs 2019
  - annonce légale NR : 429,60 € HT
  - Maîtrise d'œuvre : 6.750,00 € HT
  - Réalisation des travaux (Barbosa) : 41.810,96 € HT
  - Co-traitant (béton désactivé) : 20.900,00 € HT
  - Sous-traitant (pose bordures) : 1.178,40 € HT

-----  
71.068 € HT (soit 84.796,08 € TTC)
- Compte rendu de la soirée moules-frites  
 La salle était bien remplie puisque 120 personnes étaient présentes. Grâce au positionnement judicieux des tables réalisé par Gérard et Francis, une belle piste de danse a pu accueillir les nombreux danseurs jusque tard dans la nuit !  
 Tout le monde a apprécié les moules (80 kgs) bien préparées par Jean-Marie et son collègue Gilles ainsi que le dessert proposé par la boulangerie Selommoise.  
 Notre animateur Didier Levy a fait l'unanimité comme d'habitude.  
 La participation était de 15 € par personne, le coût tout compris s'est élevé à 14 €.  
 Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette manifestation. La soirée fut belle !
- Cette année, faute de « meneur », il n'y aura pas de journée Téléthon. Néanmoins, après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 250 € à cette association.
- Le coût du tableau d'affichage qui a été changé à Villamoy s'élève à 272,05 €.
- Des réparations et des travaux d'entretien ont été effectués sur la toiture de la salle polyvalente, la facture est de 1024,80 €.
- Nous avons eu la chance cette année de recevoir une dotation « Natura 2000 » d'un montant de 2400 €.
- Un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres concernant les fissures apparues sur les murs des habitations en raison de la sécheresse de cet été. Pour les personnes impactées, merci de faire une déclaration en mairie avant le 15 novembre pour que nous puissions faire suivre les dossiers à la préfecture dans les délais !
- Le 17 novembre : repas qui est ouvert à tous et offert aux personnes de plus de 65 ans en collaboration avec nos amis et voisins de Périgny. Le traiteur est M. Lefort de Montoire et notre animateur est toujours M. Didier Levy.
- Un arbre mort au long du parking de la salle polyvalente va être remplacé dans les jours qui viennent. Le coût est de 150 €. Merci à Gérard David d'avoir fait le nécessaire.
- Les locataires de la maison Focka ont décidé de partir à compter du 4 novembre 2019. Ce même jour, M. et Mme Fontenas et leurs enfants les remplaceront, nous leur souhaitons la bienvenue à Villemardy !
- Un grand merci à Daniel Savigny pour les nombreux travaux bénévoles qu'il a effectués sur la commune : réparation du camion, du chauffe-eau de la salle

- polyvalente, d'un robinet dans la maison Focka, etc....
- Défilé du 11 novembre  
Départ de la mairie à 10h30  
Responsable de la gerbe : Pascal Noyau  
Responsable de la vente des bleuets : Carmen David  
Responsables du vin d'honneur : Gérard David, Francis Gousseau, Daniel Savigny

### Réunion du 05 décembre 2019

- Plusieurs délibérations sont à prendre pour que la trésorerie puisse encaisser les différents chèques (repas payants du 17 novembre, fermage des terres dont la commune est propriétaire) et rembourser la caution des anciens locataires de la maison « Focka ».
- Il est proposé de reconduire la convention Vigifoncier de la SAFER au prix de 202,80 € /an. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Délibération instaurant le principe de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour ENEDIS : le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.
- La DSR 2019, d'un montant de 17000 €, a été versée sur le compte de la commune.
- Le montant global des devis concernant l'aménagement des trottoirs pour d'éventuels travaux en 2020 rue de l'Abbaye, rue des Peziers et rue de la Gibardière présentés par la société Viatec s'élève à 82000 € auxquels il faut ajouter la prestation du maître d'œuvre d'un montant de 6800 €. Le total des devis s'élèverait donc à 88800 €. Cette somme a été transmise au conseil départemental pour une demande de DSR 2020.
- Suite à la note d'information concernant les fissures des murs des habitations dues à la sécheresse de l'été 2019, 29 dossiers de déclarations de sinistre ont été transmis à la mairie. La demande de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle va maintenant être adressée à la préfecture pour examen.
- La commission de contrôle de la liste électorale s'est réunie le 28 novembre afin de faire le point sur les éventuelles radiations. Il a été décidé d'adresser un courrier à tous les nouveaux habitants de la commune afin d'expliquer la marche à suivre pour s'inscrire sur notre liste électorale.
- C'est le mardi 10 décembre à 9h que seront installées les illuminations de la commune. Merci à Gérard David, Pascal Noyau et Julien Leguereau de faire le nécessaire.
- La décoration de la salle polyvalente est prévue le mercredi 11 décembre à 17h30 avec nos amis de Périgny. Toutes les personnes disponibles seront les bienvenues.
- Vendredi 13 décembre à 18h aura lieu le marché de Noël des écoles organisé par les enseignantes et l'APE.



Réparation de la voirie rue de la Crochetterie :



- ♦ Samedi 14 Décembre à 15h : Noël des enfants des communes de Villemardy et Périgny dans notre salle polyvalente. La commune de Villemardy offre le vin d'honneur. Responsables : Gérard David, Daniel Savigny, Francis Gousseau.
- ♦ Samedi 21 décembre à 19h à la mairie : remise des cadeaux de Noël au personnel communal.
- ♦ Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a décidé de faire un don de 250,00 € au Téléthon. Cette promesse de don sera transmise à Landes-le-Gaulois, commune organisatrice d'une importante manifestation, au bénéfice de cette association.

---

## Les travaux en 2019

Réfection et sécurisation d'une partie des trottoirs rue de l'Abbaye et rue des Peziers.





Pose des fourreaux pour la mise en place de la fibre optique :



Taille de la haie le long de l'ancienne ligne de chemin de fer :



# Les finances communales

Le budget primitif est un acte juridique fondamental par lequel sont prévues et autorisées, par le conseil municipal, les recettes et les dépenses de la commune pour une année. Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives. C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune. Chaque année, le budget primitif (colonne « PREVU ») et le compte administratif (colonne « REALISE ») de la commune sont votés par le conseil municipal entre le 15 mars et le 15 avril, lorsque le montant des dotations de l'état est publié officiellement.

A Villemardy, ils ont été votés le 29 mars 2019.



Vous trouverez, ci-après, le bilan comptable de la commune de Villemardy pour 2019 :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u>	<u>PREVU (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>
* Excédents de fonctionnement capitalisés	18.171,60	18.171,60
* Subventions	29.600,00	30.010,00
* Fonds de compensation TVA	11.000,40	12.121,11
* Taxe d'aménagement	/	414,19
* Caution logement communal	/	520,00
* Remb avance travaux trottoirs	/	2.433,36
* Virement de la section de fonctionnement	65.680,00	(65.680,00)
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>124.452,00</b>	<b>63.670,26</b>
<u>Dépenses</u>	<u>PREVU (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>
* Résultat d'investissement reporté	18.171,60	18.171,60
* Remb emprunts (capital) + caution logement	4.080,40	3.951,54
* Licence logiciels mairie (Segilog)	1.500,00	1.436,40
* Travaux divers (travaux trottoirs)	100.700,00	86.227,64
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>124.452,00</b>	<b>109.787,18</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT



### Recettes

<u>PREVU (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>	
Chapitre 70 : Produits du domaine (remboursement frais par le Synd. Scolaire...)	4.692,00	4.612,26
	-	-
Chapitre 73 : Impôts et taxes	112.288,00	117.476,32
* impôts locaux	94.888,00	95.062,00
* autres attributions	17.400,00	22.414,32
Chapitre 74 : Dotations versées par l'état	48.933,00	53.612,57
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	12.812,96	18.577,74
* loyer logements communaux	10.300,96	9.946,88
* locations salle + produits divers	2.512,00	8.630,86
Chapitre 76 : Produits financiers (intérêts parts soc.)	/	1,64
Chapitre 77 : Produits exceptionnels (regul. Fact 2018)	/	150,00
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	166.586,04	166.586,04
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>345.312,00</b>	<b>361.016,57</b>

### Dépenses

	<u>PREVU (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	183.621,46	41.416,84
* fournitures diverses (EDF, gaz, fournitures administratives, d'entretien...)	117.071,00	19.371,82
	-	-
* entretien, réparations, services ext. Divers...	53.750,46	7.757,62
* assurance	4.400,00	4.371,80
* publicités, relations publiques (cérémonies, repas fin d'année, colis et repas aînés, etc...)	6.400,00	7.984,90
	-	-
* frais postaux et téléphone	2.000,00	1.930,70
Chapitre 012 Charges de personnel	38.800,00	32.731,61
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	57.010,54	51.296,55
Dont * contributions diverses	16.816,54	14.992,13
* contributions aux organismes de fonct.	38.319,00	34.059,42
dont - Synd. Scolaire	33.089,00	33.089,00
- Autres participations	5.230,00	970,42
* subv. aux associations	1.875,00	2.245,00
Chapitre 66 : Remboursement intérêts emprunts	200,00	135,88
Chapitre 023 : Virement à la section inv.	65.680,00	(65.680,00)
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>345.312,00</b>	<b>125.580,88</b>

# Informations diverses

## Renseignements pratiques

### \* Horaires d'ouverture de la mairie

- Mardi de 14h à 17h

- Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 02.54.23.81.04

Mail : [mairie-de-villemardy@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-villemardy@wanadoo.fr) site internet: <http://www.villemardy.fr>

### \* Service des ordures ménagères

- passage chaque mardi pour les déchets ménagers

- collecte des bacs jaunes le mardi en semaine A (voir calendrier page ValDem)

### \* Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice pour le canton de SELOMMES est Monsieur JIQUEL Bernard. Il reçoit à la Mairie de SELOMMES, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, de 9h30 à 10 h30.

### \* Horaires d'ouverture de l'agence postale de Selommès

(Tel : 02.54.77.79.91)

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9 h – 12 h	
MARDI	9 h – 12 h	
MERCREDI	9 h – 12 h	
JEUDI		16 h – 19 h
VENDREDI		16 h – 19 h

### \* Établissement ou renouvellement de passeport ou carte d'identité

Ils doivent être établis dans les mairies habilitées, le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (pour Villemardy les mairies les plus proches sont Vendôme, Blois ou Oucques). Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous ! Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez remplir le formulaire cartonné au guichet ou préparer le dossier en effectuant une pré-demande en ligne (site : <https://ants.gouv.fr/> ). Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

## Recensement militaire

Les français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.

Pour cela, ils doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité.

Ce recensement est obligatoire :

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP,...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

## Salle polyvalente de Villemardy

La demande de location de la salle polyvalente est à faire à la Mairie aux heures d'ouverture au public. **La réservation n'est enregistrée qu'après versement de la caution** et production d'une attestation d'assurance. Elle doit être adressée à la mairie au minimum 1 mois avant la date de location.

Les prix de location de la salle s'entendent pour 24 heures. Ils sont fixés par le Conseil Municipal : voir ci-dessous pour les tarifs applicables. La location est payable au moment de la restitution des clefs à la mairie, après que la consommation électrique ait été relevée : **l'énergie est facturée en supplément.**

### Tarif de location :

UTILISATION DE LA SALLE	HABITANTS DE VILLEMARDY		HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNES VOISINES	
	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION
JOURNEE	140	240	260	480	200	360
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	60	/	120	/	/	/
JOURNEE SANS CUISINE	60	120	120	240	/	/
½ JOURNEE SANS CUISINE	30	120	60	240	/	/

### Tarifs cimetière communal :

#### Concession

- 30 ans : 40 €
- 50 ans : 50 €

#### Case colombarium

- 10 ans : 150 €
- 20 ans : 300 €
- 50 ans : 400 €
- + plaque commémorative individuelle : 50 €

## La commission d'animation

Le comité des fêtes étant en « sommeil », le conseil municipal a décidé de mettre en place une commission chargée d'organiser différentes animations sur la commune. Une réunion, ouverte à tous les villemardinois, a donc eu lieu le 16 mai 2019 et les personnes présentes ont décidé de proposer plusieurs manifestations :

- le 15 juin : fête de la musique
- le 14 juillet : méchoui avec des animations avant, pendant et après le repas
- le 05 octobre : soirée dansante « moules frites »
- le 17 novembre : repas offert par la commune aux aînés et ouvert à tous
- le 15 décembre : fête de Noël et distribution de cadeaux pour les enfants de la commune

### - La fête de la musique

Les prestations des élèves de l'école de Villemardy, de la Lyre Amicale de Selommes et de la Band' Azimut ont été très appréciées et près de 120 personnes ont participé au pique-nique partagé dans le hangar communal !



**- Le méchoui du 14 juillet**

Nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes car nous avons limité à 130 personnes le nombre de convives. L'ensemble du repas a été très apprécié, notamment le mouton accompagné de ses excellents flageolets. Environ 70 personnes ont participé aux jeux qui ont suivi. Ce fut une belle journée !



### - La soirée moules frites

La salle était bien remplie puisque 120 personnes étaient présentes à cette soirée animée par M. Didier LEVY. La piste de danse a été envahie jusque tard dans la nuit ! Tout le monde a apprécié les moules (80 kgs) préparées par Jean-Marie et son collègue Gilles ainsi que le dessert proposé par la boulangerie Selommoise.



### - Le repas des aînés

Comme chaque année, il a réuni les aînés des communes de Villemardy et Périgny dans notre salle et ce sont près de 80 convives qui ont pu déguster l'excellent repas préparé par M. Rodolphe Lefort, du restaurant de l'Avenue à Montoire sur le Loir et profiter des ritournelles de l'accordéon de M. Didier Levy.

## villemardy

### Deux communes régalent leurs aînés

Dimanche à la salle des fêtes, comme le veut la tradition depuis de nombreuses années, c'est autour d'un repas commun offert par les deux municipalités que ce sont réunis les aînés de Villemardy et Périgny, un repas préparé et servi par Rodolphe Lefort, traiteur à Montoire sur le Loir, qui a compté soixante-dix convives accueillis par Gilles Leguereau, maire de Ville-

mardy, Jean-Paul Clamens, premier adjoint au maire de Périgny et leur équipe municipale respective.

Cette journée conviviale a été l'occasion de saluer les doyens des deux communes participant à l'évènement : Lucienne Breton, 94 ans et André Harivel, 90 ans pour Villemardy et Liliane Mahoudeau et Jean Boulay, 80 ans tous les deux.



Les doyens de Villemardy et Périgny entourés de Jean-Paul Clamens, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Périgny et Gilles Leguereau, maire de Villemardy.

NR du 21 novembre 2019



### - La fête de Noël

Lulu et son ukulélé ont remporté un vif succès en ce bel après-midi de décembre et le père Noël a ravi les plus jeunes en leur apportant de jolis cadeaux ! Le goûter a également été très apprécié tandis que le vin d'honneur, offert par les communes de Villemardy et Périgny, a fait la joie des plus grands !



# Le Club du 3ème âge de Villemardy - Périgny



Le club du 3ème âge présente ci-dessous l'ensemble de ses activités pour la saison 2019 :

- ♦ **Janvier** : Reprise de nos activités avec l'échange de vœux suivi de divers jeux et de la dégustation de la galette des rois.
- ♦ **Février** : Assemblée générale avec renouvellement des adhésions et présentation du bilan financier en présence de Monsieur le Maire de Villemardy et l'adjoint au Maire de Périgny.
- ♦ **De Mars à Décembre** : Réunions habituelles le 2ème jeudi de chaque mois. Après le temps consacré aux divers jeux, nous partageons le goûter dans une ambiance très sympathique.



Le club compte 11 membres, la présidente est Mme Gilberte Pernay de Villemardy et la trésorière est Mme Danielle Jouet de Selommes.

Nous remercions les municipalités de Villemardy et Périgny pour les subventions qu'elles nous ont accordées.

Nous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Le Bureau

# La vie scolaire....

Le regroupement de Villemardy, Périgny, Villeromain et Tourailles comptait à la rentrée 2019, 72 enfants (76 pour 2018/2019). La tendance est à la baisse depuis quelques années et les prévisions des effectifs pour les années à venir semblent confirmer cette évolution qui pourrait devenir problématique pour notre syndicat.



Les élèves sont répartis de la façon suivante dans nos 3 écoles :



**Ecole de Périgny** (Tel : 09.64.07.69.63) : Mme Dorsemaine, institutrice et Mme Renier, ATSEM accueillent 24 enfants en maternelle (toute petite section : 2, petite section : 8, moyenne section : 5, grande section : 9)  
Horaires de l'école : 8h45 - 11h30 / 13h15 - 16h30.

**Ecole de Villeromain** (Tel : 09.61.55.42.52) : Mme Dennler, institutrice accueille 22 élèves (CP : 7, CE1 : 7, CE2 : 8)  
Horaires de l'école : 8h45 - 12h15 / 14h - 16h30.



**Ecole de Villemardy** (Tel : 09.77.75.62.05) : les institutrices Mmes Marie et Renou (le lundi) accueillent 26 élèves (6 CE2, 11 CM1 et 9 CM2)  
Horaires de l'école : 9h - 12h30 / 14h - 16h30.

### **Le bureau du syndicat scolaire :**

Il est composé de 12 membres (3 représentants de chaque commune) qui se réunissent environ 4 fois dans l'année pour prendre les décisions concernant l'organisation de la scolarité et des services (transport scolaire, cantine, garderie...), les tarifs (cantine, heures de garderie...), le budget prévisionnel....

Président : Gilles LEGUEREAU

Vice-Présidents : Véronique GUERDIN-LANGLAIS, François COCHET

Secrétaire : Michel RANDUINEAU

Membres : Jean-François LOISEAU, Cédric LEMOINE, Patrick PITOU, Jean-Paul CLAMENS, Carmen DAVID, Julien LEGUEREAU, Didier LALLIER, Eric DESSAY.

### **Le personnel du syndicat scolaire :**

4 agents travaillent au sein du syndicat :

Mme Cathy Alexandre, adjoint technique, s'occupe de la cantine, de la garderie et du ménage dans les écoles de Villemardy et de Villeromain,

Mme Carole Hallouin assure le secrétariat,

Mme Lucie Renard, agent des services techniques, aide Mme Alexandre à la cantine et s'occupe d'une partie des ménages à l'école de Périgny.

Mme Anaïs Renier, ATSEM, travaille à temps complet à l'école de Périgny,

### **Le fonctionnement du syndicat scolaire**

Pour la rentrée 2019, le prix du repas a été fixé à 3,65 € ; les menus sont, dorénavant, envoyés par mail aux parents qui nous ont transmis leur adresse électronique.

Le tarif de l'heure de garderie a été fixé à 2,35 € (divisibles en 1,20€ la  $\frac{1}{2}$  heure); les horaires d'ouverture restent les mêmes que l'année dernière puisque, suite à la consultation lancée auprès des parents d'élèves, la grande majorité a choisi de maintenir les horaires d'accueil à savoir : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 9h00 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

Les inscriptions sont à faire auprès de Carole Hallouin à la mairie de Villemardy ou Périgny.

### **Le coût de la scolarité**

Tous les ans, le coût de chaque service scolaire (scolarité, cantine, garderie et transport scolaire) est calculé sur la base du compte administratif (bilan comptable).

Vous trouverez, page ci-contre, les chiffres afférents à l'année 2019. Cet état reprend les charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz, produits d'entretien, produits pharmaceutiques, repas cantine, prestataire transport scolaire, etc...), les fournitures scolaires et administratives (achat fournitures scolaires, maintenance et location des photocopieurs,...) les charges du personnel et d'assurance, les charges financières (transport séances piscine, participations aux sorties scolaires,....).

# Le coût de la scolarité

Coût scolarité	Total		Par enfant
	Dépenses	Recettes	
Frais de personnel	40 326,26 €	/	560,09 €
Fournitures scolaires	3 483,04 €	/	48,38 €
Location copieurs écoles	633,60 €	/	8,80 €
Maintenance copieurs	508,85 €	/	7,07 €
Chauffage + eau + électricité + ordures ménagères	7 997,63 €	/	111,08 €
Entretien des locaux	997,77 €	/	13,86 €
Frais postaux et télécom.	216,96 €	/	3,01 €
Transport piscine	592,00 €	/	8,22 €
Assurance	1 602,47 €	/	22,26 €
Participation sorties scolaires	375,00 €	/	5,21 €
Petit équipement	966,46 €	/	13,42 €
Remboursement emprunts	905,32 €	/	12,57 €
Participations obligatoires	792,65 €	/	11,01 €
Participation commune de Pray + Conan	/	7 840,00 €	-108,89 €
FCTVA	/	104,33 €	-1,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 398,01 €</b>	<b>7 944,33 €</b>	<b>/</b>
<b>DEFICIT : dépenses – recettes</b>	<b>51 453,68 €</b>	<b>/</b>	<b>714,63 €</b>

Coût cantine	Total		Par enfant
	Dépenses	Recettes	
Frais de personnel	16 103,20 €	/	223,66 €
Chauffage + eau + électricité + ordures ménagères	2 965,62 €	/	41,19 €
Entretien des locaux	997,77 €	/	13,86 €
Alimentation	32 169,88 €	33 879,35 €	-23,74 €
Analyses labo.	63,72 €	/	0,89 €
Assurance	801,23 €	/	11,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 101,42 €</b>	<b>33 879,35 €</b>	<b>/</b>
<b>DEFICIT : dépenses – recettes</b>	<b>19 222,07 €</b>	<b>/</b>	<b>266,97 €</b>

Coût garderie	Total		Par enfant
	Dépenses	Recettes	
Frais de personnel	11 225,43 €	/	155,91 €
Chauffage + eau + électricité + ordures ménagères	1 849,38 €	/	25,69 €
Entretien des locaux	221,73 €	/	3,08 €
Assurance	801,23 €	/	11,13 €
Recettes (heures de garderie)	/	4 820,74 €	-66,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 097,77 €</b>	<b>4 820,74 €</b>	<b>/</b>
<b>DEFICIT : dépenses – recettes</b>	<b>9 277,03 €</b>	<b>/</b>	<b>128,85 €</b>

Coût transport scolaire	Total		Par enfant
	Dépenses	Recettes	
Transport Saint Laurent	39 614,94 €	/	550,20 €
Frais de personnel	1 493,16 €	/	20,74 €
Subvention département	/	34 963,36 €	-485,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 108,10 €</b>	<b>34 963,36 €</b>	<b>/</b>
<b>DEFICIT : dépenses – recettes</b>	<b>6 144,74 €</b>	<b>/</b>	<b>85,34 €</b>

**COÛT TOTAL A LA CHARGE DU SYNDICAT SCOLAIRE POUR 1 ENFANT : 1.195,79 €**

# L'Association des Parents d'Élèves de Périgny - Tourailles - Villemardy - Villeromain

L'APE participe à la vie de l'école en organisant des festivités visant à récolter des fonds pour les reverser aux trois écoles afin que chacune puisse financer ses besoins (sorties scolaires, spectacles, achat de matériel pour la classe ou pour les arts plastiques, livres, etc....).

Pour financer les activités de nos enfants, l'association organise périodiquement des animations (vente de croissants, vente de sapins de Noël, vente d'objets souvenirs, marché de Noël, vente de pizzas, carnaval, chasse aux œufs, brocante, fête de l'école). L'argent récolté permet aux enfants de participer aux différentes sorties scolaires proposées par les enseignantes.

## Images de quelques manifestations de l'année 2018-2019 :

### Carnaval du 30 mars 2019 :



### Fête de l'école du 29 juin 2019 :



L'APE en quelques chiffres pour l'année 2018-2019 c'est :

**Dépenses d'accompagnement :**

<u>Subventions rentrée maîtresses</u>		1 091,72 €
<u>Sorties scolaires</u>		1 335,00 €
Sortie Terra bottanica		1 241,00 €
1 Sortie Médiathèque SELOMMES		94,00 €
<u>Spectacle Noël (sortie cinéma Vendôme)</u>		576,00 €
<u>Subvention Garderie</u>		70,54 €

**Recettes manifestations :**

Croissants automne	616,15 €
Sapins	279,90 €
Marché Noël	1 052,17 €
Croissants printemps	612,30 €
Brocante	1 597,22 €
Chasse œufs	75,82 €
Fête école	1 024,62 €
Pizzas automne	267,00 €
Pizzas printemps	225,00 €
Pizzas Juin	171,00 €
Carnaval	75,16 €

Pour l'année 2019-2020, l'APE participera financièrement aux projets (organisés par les maîtresses) suivants :

Sorties médiathèque à SELOMMES : pour les 3 classes = 3 sorties

Sortie de Noël (cinéma de VENDOME) : pour les 3 classes

Participation financière à la classe culturelle = CINEMA = classe de VILLEMARDY

Participation financière au déplacement au salon des sciences à VENDOME = classe de VILLEROMAIN

Participation financière à la classe culturelle = ART MUSICAL = classe de VILLEROMAIN

Participation financière Intervention PERCHE NATURE - SMDPE = classe de PERIGNY

Participation financière à la sortie de FIN D'ANNEE

etc.....

L'APE est une association loi 1901. Suite à l'Assemblée Générale du 19 septembre 2019, son équipe est la suivante :

Présidente : Valérie LEGUEREAU  
Vice-Président : Jean Félix SAVINEAUX  
Trésorier : Jérôme BRIARD  
Trésorier adjoint : Francis HERAULT,  
Secrétaire : Sabrina GIRARD  
Secrétaire adjointe : Emilie LEMOINE  
Responsable des courses : Céline TURPIN

Membres actifs : Véronique LANGLAIS, Fabrice BONJUS, Laura CROSNIER, Cécile DELAUNAY, Jérémie DELAHAYES, Guillaume TREMBLAY, Sophie BRIFFAULT, Maylis SIONNEAU, Marcel SIONNEAU, Anaïs HUPENOIRE, Bruno BREN, Fancky DELAUNAY

L'APE remercie toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la vie scolaire, ainsi que les communes et les comités des fêtes pour la mise à disposition des salles de mairie, salles polyvalentes, barnums, terrains, tables, pour les réunions et les manifestations.

Sans oublier nos sponsors qui nous soutiennent financièrement lors des différentes activités (éditions des carnets de tombolas, opération croissants et chasse aux œufs, lots tombolas).

### CALENDRIER 2019-2020

Certaines activités ont déjà eu lieu : l'opération « pizzas », « croissants d'automne », « sapins de Noël » et le « marché de Noël ». D'autres sont à venir... à vos agendas :

- **31 Janvier 2020** : Livraison pizza'school party à VILLEROMAIN (Garderie)
- **15 Mars 2020** : Livraison croissants & pains au chocolat PERIGNY VILLEMARDY TOURAILLES VILLEROMAIN
- **05 Avril 2020** : Brocante des écoles du RPI (VILLEROMAIN)
- **26 Avril 2020** : Chasse aux oeufs à PERIGNY
- **05 Juin 2020** : Livraison pizza'school party à VILLEROMAIN (Garderie)
- **27 Juin 2020** : Fête des écoles à TOURAILLES

L'équipe de l'APE vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.

Valérie LEGUEREAU  
Présidente



[ape.ptvv@gmail.com](mailto:ape.ptvv@gmail.com)

# Le mot des enseignantes

Le soleil a accompagné la sortie du mois de juin des élèves des trois écoles.

C'est donc sous des températures estivales qu'ils ont découvert le parc Terra Botanica à Angers.

Chaque classe a profité d'attractions variées, de spectacles et de balades au cœur de cet endroit magnifique.

Potager, serre aux papillons, plantes carnivores, roseraie et nénuphars ont illustré les apprentissages faits en classe pendant l'année autour du thème de la nature.

Les enfants ont approfondi leurs connaissances sur les insectes pollinisateurs et ont fabriqué un gîte à insectes.

Pendant que certains assistaient à la projection en 3D d'une animation sur le chemin d'une goutte d'eau, d'autres pédalaient à bord d'une noix à la cime des arbres !

Merveilleuse journée, ludique, dépaysante et riche en découvertes.



## L'école en image



05 avril 2019 : départ de Mme Aurélie Toublanc remplaçante de l'enseignante de Villemardy.



28 juin 2019 : les enseignants de l'école de musique de Selommès sont venus présenter leurs instruments de musique aux élèves de l'école de Villemardy.



C'est lors de la fête de l'école, le 29 juin 2019, que la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2 a eu lieu.

# LES COPAINS PECHEURS DE VILLEMARDY

Cette année encore, les pêcheurs étaient au rendez-vous.



L'ouverture de la truite s'est très bien passée et les 2 lâchers ont permis la prise de 5 très belles pièces !

Nous remercions Monsieur le Maire pour sa présence à notre traditionnel casse-croûte, moment très convivial où il règne une excellente ambiance.

Merci à ceux qui participent à l'entretien de notre étang.

Voici les dates à retenir pour 2020 :

- ouverture de la pêche : le 21 mars 2020
- lâcher de truites : le 11 avril 2020

Robin GUILLON





# LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE VILLEMARDY



La saison 2018-2019 s'est achevée comme elle a commencé : dans la convivialité et la bonne humeur, tout en respectant la faune sauvage et son habitat naturel.

Le petit gibier, tel que la perdrix reste quasi inexistant sur notre territoire, quelques couples sont présents sur la commune. La fédération départementale de la chasse a donc décidé de renouveler sa décision de ne pas attribuer de bracelet perdrix. Pour le faisan, sa population se maintient sur la commune, on a le plaisir d'observer une population de faisans sauvages autour du village. Pour les autres espèces, la population de lièvres est moyenne sur l'ensemble du territoire communal mais elle a tendance à remonter. Afin de ne pas déstabiliser et amoindrir cette population, les chasseurs ont été modérés dans leur prélèvement par la fermeture du lièvre qui fut avancée. Les lapins de garenne sont toujours aussi présents, plusieurs furetages ont été effectués afin de limiter leurs dégâts sur les parcelles agricoles. La société de chasse surveille activement cette population afin d'éviter qu'elle n'occasionne de dégâts sur les cultures. Nous avons le plaisir d'avoir sur la commune une population de chevreuils qui arpentent nos plaines et se réfugient dans le peu de surface boisée qui existe. De ce fait, ceux-ci ne sont toujours pas évidents à approcher.

Quelques chiffres pour la saison 2019-2020 : la société de chasse compte 17 membres actifs - associés et 15 actionnaires soit 32 chasseurs.

**Sachez que la chasse est avant tout un instant de convivialité, de détente et de partage.** Les membres et les actionnaires de la société de chasse ont pour objectif de respecter la nature, sa faune et sa flore, ainsi que le gibier naturel, d'où l'interdiction de prélever les faisans autour du village.

Une fois la chasse terminée, les **chasseurs et non chasseurs** se retrouvent au cours de plusieurs manifestations, petit rappel de ce qui s'est fait sur 2019 :

- *Le 02/03/2019 : 40 équipes se sont affrontées au traditionnel concours de Belote,*
- *Le 03/03/2019 : Chasseurs et non chasseurs ont « battu » la plaine de la commune pour recenser les différentes espèces de gibier,*
- *Le 17/05/2019 : 73 convives (chasseurs et non chasseurs) se sont réunis autour d'un bon repas.*

L'assemblée générale du 21/09/2019 a reconduit le bureau suivant :

- Président : Mr Michel HUET
- Vice-Président : Mr Patrick JOUANNEAU
- Secrétaire : Mr Gérard DAVID
- Trésorier : Mme Valérie LEGUEREAU
- Membres : Mr Michel GATIEN, Mr Dany LEGUEREAU, Mr Daniel BOUBET, Mr David LOTTIAUX



**Après la chasse, place aux journées conviviales que la société de chasse organise. Celles-ci permettent de réunir les non chasseurs et les chasseurs.**



- **Samedi 07 mars 2020 (13h30)** : Concours de belote par équipe - Salle des fêtes de VILLEMARDY
- **Dimanche 08 mars 2020 (7h45)** : Comptage - Place de la mairie de VILLEMARDY
- **Avril 2020** : indemnisation des propriétaires (date à définir)
- **Dimanche 17 mai 2020 (12h)** : Repas de la société de chasse - Salle des fêtes de VILLEMARDY

Les membres du bureau et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. En espérant vous rencontrer au cours de nos prochaines manifestations.

Le président,  
Mr Michel HUET



*Belote du 02 Mars 2019*

## 2019 en images....

Cela fait 20 ans que notre secrétaire de mairie Carole Hallouin exerce ses fonctions. Les conseillers municipaux de Villemardy et Périgny ont partagé le 02 janvier, à cette occasion, un verre de l'amitié.



Villemardy propre : le nettoyage de printemps a eu lieu cette année le 16 mars



Nous avons fêté les 90 ans de M. André Harivel, doyen de la commune.



Dimanche 17 novembre : repas des aînés



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE SELOMMES



## Le SIAP de Selommès en quelques chiffres (2018) :

- 5 communes : Périgny, Villefrancoeur, Selommès, Villemardy et Villeromain,
- 990 clients
- 1078 branchements
- 174 273 m<sup>3</sup> d'eau produits dans l'année
- 1200 m<sup>3</sup>/jour de capacité maximum de production
- 82,5 km de linéaire de canalisations (hors branchements)
- 36 poteaux incendie
- 1 point de prélèvement : le forage « Boissonnards »
- 1 réservoir sur tour « route de Périgny » à Villemardy (capacité totale de 500 m<sup>3</sup>)
- 83,94 % de rendement

## Les résultats de l'exercice 2018

Voté le 19 mars 2019 le compte administratif de l'exercice 2018 a fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : Excédent cumulé de 177.708,76 €

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fournitures administratives	/	Surtaxe eau	45 161,19 €
Assurances	914,92 €	Produits de participat.	/
Frais fonct commune Villemardy	230,00 €	Amort. subventions	6 376,00 €
Analyses CVM	882,48 €		
Indemnités secrétaire	829,75 €		
Indemnités président + charges	2 925,22 €	Excédent reporté	161.010,11 €
Intérêts emprunts	5 740,29 €		
dotations amortissements	23 315,88 €		
<b>Total</b>	<b>34 838,54 €</b>	<b>Total</b>	<b>212.547,30 €</b>

Section d'investissement : Excédent cumulé de 52.186,35 €

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Trx réseaux	/	Excédent reporté	54 478,44 €
Rembt emprunts	12 528,33 €	Subventions	25 840,00 €
Amort. subventions	6 376,00 €		
Etude patrimoniale	32 543,64 €	Amortissement travaux	23 315,88 €
<b>Total</b>	<b>51 447,97 €</b>	<b>Total</b>	<b>103 634,32 €</b>

## **Budget 2019**

Voté le 19 mars 2019 par le comité syndical, le budget pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation.....	214.085,00 €
Section d'investissement .....	150.515,00 €

## **Les actions du SIAEP**

### **\* Maintien du SIAEP de Selommes**

La loi NOTRe, notamment les articles 64 et 66 de la loi n°9015-991 du 07 Août 2015, a imposé aux communautés d'agglomération le transfert des compétences eau et assainissement pour le 1er janvier 2020. Cependant, notre syndicat comprenant des communes appartenant à 2 communautés d'agglomération différentes, la date du transfert de la compétence « eau » peut être reportée au 1er janvier 2026. Le comité syndical a donc décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas dissoudre le SIAEP de Selommes et, par conséquent, de ne pas transférer la compétence « eau » à la communauté d'agglomération au 1er janvier 2020.

\*Les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs des particuliers situés dans les périmètres de protection du château d'eau sont pratiquement terminés. Une réunion de bilan a eu lieu le 10 décembre 2019. 100% des propriétaires ont réalisé des travaux de mise aux normes, les 5 dispositifs d'assainissement autonomes concernés ont été réhabilités. Il reste à terminer des travaux de neutralisation d'une fosse septique et d'évacuation d'une ancienne cuve aérienne d'hydrocarbure chez l'un des propriétaires.

\* La commune de Selommes a maintenant engagé les travaux d'enfouissement de réseaux rue de Bel Air et le syndicat a accepté la demande de rallonger les travaux de renouvellement de canalisations de distribution d'eau potable de 200m pour une longueur de chantier totale de 570m. Afin d'effectuer ces travaux et notamment la partie supplémentaire, la société Barbosa a réactualisé le devis précédemment présenté : le coût total des travaux, à la charge du syndicat, pour 570 m de renouvellement de canalisation s'élève donc à 98.276,00 € HT soit 117.931,20 € TTC auxquels il faut ajouter les honoraires du maître d'œuvre à savoir 2.900,00 € HT (soit 3.480,00 € TTC).

\* Des compteurs de sectorisation avec télésurveillance vont être mis en place : ce projet consiste à installer 2 débitmètres afin de réaliser des mesures précises des débits et volumes transités, associées à une modernisation des réseaux de communication. Chaque débitmètre sera relié à la télégestion ; ainsi un suivi et un diagnostic pourront être effectués avec exploitation et un archivage des données vers la télésurveillance sera réalisé. Cette sectorisation d'un coût prévisionnel de 20.253,72 € HT (soit 24.304,46 € TTC) fait l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à raison de 80 % du montant HT soit 16.202,98 €.



## **Qualité de l'eau**

### **Organisation du contrôle et de la qualité de l'eau :**

Le suivi de la qualité de l'eau « de la ressource à la distribution » fait l'objet d'un contrôle sanitaire effectué par l'Agence Régionale de Santé. Les paramètres à suivre ainsi que les valeurs à respecter sont fixés par le décret 89-3 du 3 janvier 1989.

La société Suez Eaux va au-delà des contrôles obligatoires et pratique des analyses complémentaires et des tests réguliers sur la qualité de l'eau distribuée.

## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par:

Chantal CLEMENT  
Tél: 02 38 77 34 81

Résultat à afficher en mairie

### Destinataires

MONSIEUR - SUEZ - LYONNAISE DES EAUX - VENDOME  
MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DE SELOMMES-VILLEMARDY  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLEROMAIN

### SIAEP DE SELOMMES

Prélèvement	00091475	Commune VILLEROMAIN
Installation	UDI 000596 SELOMMES	Prélevé le : lundi 14 octobre 2019 à 11h04
Point de surveillance	S 0000000906 LES ECARTS	par : CARSO ALEXANDRE FOULTIER
Localisation exacte	MME CORMIER - VILLEBAZIN - ROBINET CUISINE	Type visite : D1

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	16,2 °C				
Chlore libre	0,16 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				25,00
Chlore total	0,16 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

#### Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 00099758 Référence laboratoire : LSE1910-36138

#### CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique NFU	0,1	NFU			2,00
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)	0		

#### EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,45	unité pH		6,50	9,00
----	------	----------	--	------	------

#### MINERALISATION

Conductivité à 25°C	580	µS/cm		200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--------	---------

#### PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L			0,10
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	35,3	mg/L	50,00		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : CLVYL Code SISE de l'analyse : 00099759 Référence laboratoire : LSE1910-36178

#### COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlore de vinyl monomère	<0,004	µg/L	0,50		
--------------------------	--------	------	------	--	--

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00091475)

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Signé à Blois le 5 novembre 2019

Pour le préfet  
Pour le délégué départemental  
de Loir et Cher  
Ingénieur principal d'études sanitaires

Christophe CHAUVREAU

## SIVOS DE LA CHAUVINIÈRE



### **Rappel :**

*Le Syndicat à Vocation Sportive (désigné sous le nom de SIVOS de la Chauvinière) a été constitué par arrêté préfectoral du 7 juin 1988 entre les communes de SELOMMES, PERIGNY, TOURAILLES, VILLEMARDY et VILLEROMAIN. Ce syndicat a pour objet l'aménagement d'un terrain de sport et la construction de sanitaires – vestiaires – tribunes.*

### **Les finances du SIVOS**

#### ◆ **Exercice 2018**

Le compte administratif 2018 a été voté le 19 mars 2019

Les résultats de l'exercice 2018 ont fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Excédent ..... 1.716,49 €

Section d'investissement : Excédent .....388,87 €



#### ◆ **Budget 2019**

Le budget de l'exercice a été voté le 19 mars 2019.

### **Section de fonctionnement**

DEPENSES		RECETTES	
Indemnités Receveur + Secrétaire	430,00 €	Intérêts des parts sociales	2,51 €
Prime d'assurance	1 800,00 €	Contribution des communes adhérentes aux frais de fonctionnement	3 285,00 €
Frais postaux et fournitures administratives	160,00 €		
Remboursement de frais de gestion à la commune de VILLEMARDY	305,00 €	Excédent reporté	0,00 €
Contrat de surveillance des légionelles	200,00 €		
Entretien de bâtiments	1 183,87 €		
Fêtes et cérémonies	50,00 €		
Remboursement intérêts emprunt	100,00 €		
Virement à la section d'investissement	775,13 €		
<b>Total</b>	<b>5 004,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 004,00 €</b>

### **Section d'investissement**

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement capital emprunt	1 164,00 €	Excédents reportés	388,87 €
		Virement de la section de fonctionnement	775,13 €
<b>Total</b>	<b>1 164,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 164,00 €</b>

Plusieurs incivilités commises sur le bâtiment du stade ont malheureusement eu lieu cette année : d'abord un bris de glace début septembre puis un vol avec effraction en novembre. Nous ne pouvons que déplorer ce genre d'actes délictueux qui ont des conséquences pécuniaires sur le bon fonctionnement du syndicat sportif !

# La Lyre Amicale de Selommes

En cette fin d'année, quel plaisir pour nous de vous présenter les moments forts partagés par l'ensemble des musiciens de l'harmonie et des jeunes élèves de l'école de musique.



Tout d'abord notre concert de printemps présenté le samedi 25 mai 2019 a reçu un vif succès cette année avec la participation de la classe d'orchestre de notre école de musique permettant ainsi de créer un bel ensemble intergénérationnel.

Ensuite, tout au long de l'année, nous n'avons pas manqué d'assurer les différentes festivités et célébrations officielles des communes de Selommes et de Champigny en Beauce.

Nous avons cette année réalisé un concert pour la fête de la musique à Villemardy.

Le mois de novembre a été riche de sorties : le 9 novembre nous avons réalisé la 3<sup>ème</sup> édition de notre soirée potée qui a rassemblé près de 150 personnes.



Le jour du 11 novembre nous avons eu l'immense plaisir d'effectuer la 1<sup>ère</sup> partie du concert de l'harmonie de Vendôme au minotaure. Un grand moment pour tous les musiciens, riche en émotion avec un public au rendez-vous des applaudissements. Une belle récompense pour tout le travail accompli.

Merci encore à l'harmonie de Vendôme pour cette invitation.

Nous avons fini le mois de novembre avec l'animation de la Sainte Barbe à la caserne de pompiers à Vendôme et notre traditionnelle messe de Sainte Cécile.



A cette occasion nous avons pu remercier Brigitte CHEVAIS pour ses 10 ans de présence dans la Lyre Amicale et présenter les nouveaux musiciens ayant intégré l'harmonie en septembre : Patrick MAUPETIT, Anne BELLANGER, Annick POIDEVIN, Sonia BOUCHER, Tiphany DUCHATEAU et Dina JACOB.

Du côté de notre Ecole de musique, tout va bien, notre effectif se maintient avec 35 élèves inscrits. Petits et grands ont pu nous ravir lors de l'audition du samedi 16 mars 2019.

Le stage de Musijeunes qui s'est déroulé du 8 au 12 avril 2019 n'a compté pas moins de 70 musiciens des harmonies de Selommès, Lunay et Lancé Pray. Des moments d'échange et de partage musicaux très intéressants qui permettent à nos jeunes musiciens d'évoluer musicalement avec le plaisir de présenter 3 concerts de qualité à Saint Brévin, Lunay et Selommès.

Pour terminer notre année 2019, la troupe théâtrale de la musique municipale de Lunay a su nous enthousiasmer avec sa pièce intitulée « Belle Mère et Catastrophes », un très bon moment de détente apprécié du public.

Dans l'attente de vous accueillir lors de nos prochains concerts, nous vous souhaitons une excellente année 2020.

Musicalement,

Elise Chevais

Présidente



*15 Juin : fête de la musique à  
Villemardy*



# La Band'Azimut

L'année 2019 aura été une année riche pour la banda avec l'animation d'une vingtaine de manifestations dont voici un petit tour d'horizon :



- 02/02/2019 - Repas basques - Selommes
- 02/03/2019 – Noël de la Banda
- 03/03/2019 - Carnaval - Oucques
- 31/03/2019 – Animation d'un match de Rugby - Vendôme
- 28/04/2019 - Fête des plantes - Villetrun
- 17/05/2019 - Comice agricole - Savigny
- 01/06/2019 - Trail des sangliers - Prunay Cassereau
- 15/06/2019 - Fête de la musique - Villemardy
- 23/06/2019 - Apéro Treton - Naveil
- 29/06/2019 - Fêtes des écoles - Monnaie
- 06/07/2019 - Soirée tapas - Saint Viâtre
- 23/08/2019 - Paëlla - Bracieux
- 24/08/2019 - Sardinade - Charentilly
- 25/08/2019 - Tarte aux prunes - Lunay
- 14/09/2019 - Fiest'Azimut #8
- 12/10/2019 : Animation action Champalu à Vendôme
- 16/11/2019 : Assemblée Générale
- 30/11/2019 : Animation d'un repas à Saint Vincent de Lorouer
- 14/12/2019 : Animation dans le centre- ville de Blois



En 2019 nous avons accueilli 2 nouveaux musiciens : Landry et Fabien.

Nous espérons que l'année 2020 sera aussi dynamique et riche en échanges musicaux et rencontres. Nous vous invitons dès maintenant à noter la date de notre prochaine Fiest'Azimut qui aura lieu le samedi 19 septembre 2020 à Lunay.

Nous vous invitons à suivre nos déplacements sur notre site internet : [www.bandazimut.com](http://www.bandazimut.com) ou sur notre page Facebook.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année 2020.

L'ensemble de musiciens de la Band'azimut



# Musijeunes

Comme chaque année, l'association Musijeunes a effectué son stage pendant la première semaine des vacances de Printemps (du dimanche 7 au samedi 12 avril 2019). Le dimanche a été consacré au déchiffrage des morceaux à Lunay. Le départ effectif au camping Le Fief à Saint Brevin (44) a eu lieu lundi 8 avril.

72 musiciens et professeurs des écoles de musique de Lunay, Selommes et Lancé composaient ce stage. La principale activité durant la semaine étant bien sûr le travail musical qui ne compte pas moins de 6 heures d'instrument par jour. Le but étant de faire progresser ces jeunes musiciens mais aussi de monter un programme durant la semaine afin de présenter trois concerts à la fin du stage : jeudi 11 avril au camping Le Fief à Saint Brévin Les Pins, vendredi 12 avril à Selommes et samedi 13 à Lunay.

Bravo à tous ces élèves petits et grands qui permettent d'assurer la pérennité de nos harmonies.

Ce stage ne peut avoir lieu que grâce au bénévolat de tous les professeurs et encadrants. Sans oublier les aides financières apportées par les subventions du conseil départemental, du territoire vendômois, des communes de Lunay, Villemardy et des associations musicales de Selommes, Lancé, Pray et la Band'azimut.

Le stage de l'année 2020 se déroulera durant la semaine du 13 au 18 avril.

Tous les musiciens et professeurs de l'orchestre se joignent à nous pour vous souhaiter une excellente année 2020.

Les présidents,

Victor Moreau et Camille Chevais



# centre de secours



## SELOMMES

Du 01/01/2019 au 01/12/2019, nous avons réalisé **139 sorties** sur les communes de Selommès, Villemardy, Périgny, Villeromain, Rhodon, Villetrun, Coulommiers-la-Tour, Faye, Conan, Crucheray et en renforts extérieurs.

42 Selommès

8 Villemardy

14 Villeromain

6 Périgny

1 Rhodon

6 Villetrun

16 Coulommiers

10 Conan

6 Crucheray

1 Faye

29 interventions hors secteur

Dont

93 secours à personnes

0 destructions d'insectes

15 feux en renfort

13 accidents de la circulation VP

6 renforts CSP

3 opérations diverses

9 feux sur secteur (cheminée /habitations Véhicules)

### **Interventions marquantes :**

Sauvetage d'un cheval de trait tombé sur le dos dans un fossé suite à la rupture d'une passerelle.

Beaucoup de feux de récoltes et de végétation dont Pruniers en Sologne, Chauvigny du perche, Fontaine les coteaux, Maves, Moisy, Lancé, Pezou, Oucques, Lancôme, St Lubin.

### **Matériel :**

Le centre est équipé d'un VTU (véhicule toutes utilisations) et d'un CCF 4000 (Camion-citerne feux tous terrains avec 4000 litres d'eau et 4 places) qui nous a été changé le 4 Août dernier pour nous mettre un véhicule plus récent avec des arceaux de protection pour la cabine et une signalisation réfléchissante pour les interventions sur les axes routiers.

### **Manœuvres :**

Je tiens à remercier l'infirmière Corinne Germain et l'Adjt Eddy MICH pour le temps qu'ils consacrent à nous encadrer pour les recyclages de secourisme. Mais aussi Bruno, Sébastien et Pierre nos sapeurs-pompiers professionnels qui au cours des manœuvres nous font profiter de leur expérience.

### **Personnel :**

Départ du sapeur BRETON Dylan au mois de Février pour mutation au CSP de TOURS NORD.

Au mois d'août, nous avons accueilli le Caporal-chef Pierre-Mathieu DAQUO mutation du CS Salbris.

Ce qui donne au 01/11/2019 un effectif de 20 sapeurs-pompiers.

### Formations

Le sapeur PETAY Manon a passé et réussi sa formation incendie complète M4/M5 (9 j).

Le sapeur BROUARD Sébastien et le sapeur BIZIEUX Damien ont fait la formation secours routier (4 j).

Le sapeur BIZIEUX Damien a fait la formation de chef d'équipe (7 j).

Toutes ces formations ont été validées avec succès, félicitations à vous.



### Sainte Barbe

La médaille d'argent pour 10 ans de service a été remise au Sapeur MORISSET Antoine.

Le sapeur BIZIEUX Damien a reçu le grade de caporal.

Le caporal-chef BIZIEUX Patrice a reçu l'insigne de chef de centre échelon or.

### Sports

Depuis l'année dernière, tous les lundi soir, il y a sport à la caserne, course dans les rues de Selommes l'hiver et, au beau temps sur le city /foot/volley/basket.

### Premier secours civique

Pas de formation de PSC1 cette année.

Nouvelle formation prévue cet hiver, si nous avons assez d'inscriptions. Montant de cette formation : 58 euros.

### Téléthon

Dans le cadre du téléthon, les sapeurs-pompiers collectent les piles usagées.

Le Chef de Centre



*Le 19 Mai 2019, les pompiers ont effectué une manœuvre à Villamoy*

## Les conseils de la Gendarmerie et les bons gestes à adopter pour votre sécurité au quotidien...



### ★ Protéger mon domicile

- Par un système de fermeture fiable et un système d'alarme si possible.
- Soyez attentifs à vos clés. Ne cachez jamais une clé à l'extérieur (pot de fleur, sous le paillason...).
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité. En cas de démarchage, ne pas hésiter à lui demander une carte professionnelle.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence (chambre, salle de bains). Installez un coffret de sécurité fixé dans lequel vous pourrez placer vos bijoux et objets précieux...
- Notez les numéros de série de vos appareils multimédia mais aussi l'outillage. Prenez des photos de vos bijoux.

#### *En cas d'absence :*

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences (sauf à qui de confiance).
- Donnez l'impression que votre domicile est habité (relève du courrier, ouverture des volets).
- Signalez votre absence à votre gendarmerie par le dispositif « **Opération Tranquillité Vacances** » depuis le site [gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://gendarmerie.interieur.gouv.fr) ou en remplissant le formulaire directement auprès de votre brigade locale. Des patrouilles sont organisées en fonction.

#### *Si vous êtes victime d'un cambriolage :*

- Si vous êtes présent lors du cambriolage ne prenez aucun risque et n'intervenez pas.
- Prévenez sans attendre la gendarmerie.
- Protégez les traces et indices (ne rien toucher, attendre notre arrivée).

Pour lutter contre ce fléau nous avons besoin de votre coopération, alors n'hésitez pas à nous prévenir de tout fait ou personne qui a un comportement suspect.

### ★ Protéger mon argent

- Ne donnez jamais vos coordonnées bancaires, surtout vos codes secrets, sur le net ou par téléphone.
- Ne répondez jamais aux messages reçus de différents organismes ou administrations prétendant avoir besoin de vos coordonnées bancaires pour vous rembourser un dû, il s'agit bien souvent de faux sites. Ces organismes n'agissent jamais de la sorte.
- Lors d'un retrait à un distributeur, soyez très vigilant car vous devenez vulnérable. N'acceptez l'aide de personne et si votre carte est « avalée », patientez quelques instants pour vous assurer qu'elle ne ressorte pas. Contactez immédiatement votre centre d'opposition en ayant préalablement enregistré les numéros de votre carte de paiement sur votre téléphone par exemple.

### ★ Vente de calendriers

- Une grande vigilance est demandée aux habitants, et notamment aux personnes âgées, lorsqu'ils sont sollicités par des personnes proposant la vente de calendriers au profit d'associations diverses et variées. Ces démarchages ne s'effectuent pas uniquement en période de fin d'année !
- Si cette pratique est « traditionnelle » par certains professionnels (facteurs – pompiers etc...), certaines personnes profitent de ce prétexte pour soutirer de l'argent aux habitants ou fouiller dans les pièces de la maison.
- La règle est de ne jamais laisser entrer ces personnes dans vos domiciles. Si vous recevez de telles visites, n'hésitez pas à prévenir la Gendarmerie et fournir tout signalement que vous avez recueilli.

**Quel que soit votre cas, un doute, une question... ou si vous êtes victime, prenez toujours contact avec nos services.**

*Nous vous rappelons que le 17 est un numéro d'urgence.*

## QUELQUES REGLES CITOYENNES.....

### **Élagage :**

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

Un riverain de la voie publique a ainsi l'obligation légale d'élaguer les végétaux qui lui appartiennent en bordure de voie afin de permettre aux réseaux aériens de fonctionner sans gêne. Au cas où l'élagage des arbres ne serait pas effectué, les frais de remise en état des réseaux (téléphoniques, électriques, etc....) seront à la charge des propriétaires des arbres.

Il en est de même pour le ramassage des feuilles à l'automne.

### **Bruits de voisinage :**

Vu l'arrêté préfectoral n° 92-1110 du 06 juin 1992 relatif aux bruits de voisinage, modifié par arrêté du 30 mai 1995 :

- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

\* **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h**

\* **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

- certains habitants se plaignent des nuisances causées par les aboiements de chiens. Les propriétaires et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, des mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiement) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

### **Feux :**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est **interdit** ! (article 84 du « Règlement sanitaire Départemental »). Au delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme certains hydrocarbures notamment.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent telles que le compostage domestique, le broyage et le paillage ou le dépôt à la déchetterie la plus proche (penser à vous munir de votre carte d'accès remise par la mairie).

# Les élections municipales de 2020

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. C'est ce que précise un décret publié au *Journal officiel* du jeudi 5 septembre 2019.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

## Les électeurs

Pour ces élections (et les prochaines à venir), de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales ont été appliquées :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Vous aviez donc jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin) pour vous inscrire.

- Vous avez la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne. En effet, avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Sous réserve d'inscriptions d'ici le 07 février prochain, la liste électorale de Villemardy pour les municipales 2020 compte 226 électeurs.

## Le mode de scrutin

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**.

Le nombre de conseillers municipaux à élire, fixé en fonction de la population de la commune, est de 11 à Villemardy.

La déclaration de candidature est obligatoire depuis les élections de 2014. Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**.

En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont alors la possibilité de rayer ou d'ajouter des noms (panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Le nombre de voix est ensuite calculé par candidat. Au premier tour, sont élus au conseil municipal les candidats qui ont obtenu à la fois les voix d'au moins 25% des inscrits et la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, sont élus, dans la limite des sièges restant à pourvoir, les candidats qui obtiennent le plus de voix. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

# État de catastrophe naturelle

La demande **de reconnaissance auprès du préfet de Loir-et-Cher** a été transmise le 10 décembre 2019 par la mairie.



Renseignements pris, les services compétents de la préfecture ont d'ores et déjà contrôlé le contenu de la demande et l'ont transmise à la commission interministérielle compétente, présidée par le ministre de l'Intérieur, chargée de donner un **avis sur chaque dossier communal** transmis par les préfets de département.

Cette commission va se prononcer sur le caractère naturel et l'intensité anormale du phénomène en se basant sur les expertises techniques réalisées. Sur le fondement de ces avis, qui ont un simple caractère consultatif, **les ministres compétents décideront de la reconnaissance ou non** de la commune en état de catastrophe naturelle.

Cette décision sera formalisée **par un arrêté interministériel**, publié au Journal Officiel, qui généralement est pris au 2ème semestre de l'année suivant le phénomène (donc pas avant août 2020 pour la demande nous concernant).



A Villemardy, ce sont 31 dossiers qui ont été déposés à la mairie, nous espérons donc que ce nombre important de déclarations permettra une reconnaissance effective de la commune en l'état de catastrophe naturelle.

# Le transport à la demande à Villemardy

Mis en place par la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, le transport à la demande permet aux villemardinois de se rendre en bus de leur domicile à Vendôme 3 fois par semaine, pour un coût de 2 € par voyage, il suffit de réserver son trajet 24h avant :

**MOVE**  
TRANSPORT À LA DEMANDE

## Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois adapté à vos besoins : marché, services publics, loisirs, commerces...

**Comment réserver**

Pour réserver son trajet, appeler le **02 18 21 21 63** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, **au moins 24h avant son départ.**

**Tarif**

**2€** par voyage, achat du ticket auprès du conducteur

**À noter**

Le véhicule MOVE vient vous chercher **directement à votre domicile.**

### Commune de **Villemardy**

<p><b>Mardi après-midi → Vendôme</b> Arrivée à Vendôme : 14h30 Départ de Vendôme : 17h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p>	<p><b>Vendredi matin → Vendôme</b> Arrivée à Vendôme : 9h30 Départ de Vendôme : 11h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p>
<p><b>Mercredi après-midi → Vendôme</b> Arrivée à Vendôme : 14h30 Départ de Vendôme : 17h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p>	

# La Médiathèque de Selommes



La Médiathèque propose un catalogue de 21 000 ouvrages comprenant livres, revues, Cd, Dvd, Textes lus, liseuses...

Des professionnels (Lysiane et Ingrid) et des bénévoles (Monique, Charlotte, Mireille, Marie-Françoise, Agnès, Sandra, Leatitia, Patricia, Emilie, Edith, Iwan...) sont présents pour vous accueillir.

Tous les mois, vous pouvez : écouter des histoires, voir des expositions et participer à des ateliers.

De façon régulière :

- Echanger et discuter autour de vos ouvrages préférés.
- Participer à une conférence.
- Assister à un concert ou une projection de film.

Toutes ces animations sont gratuites et ouvertes à tous ...

**La Médiathèque vous accueille :**

Mercredi :	10h-12h30	16h-19h
Vendredi :		16h-19h
Samedi :	10h-12h30	

En plus, il est maintenant possible de venir jouer seul(e), à deux ou en famille à la Médiathèque. 40 jeux de société sont en accès libre actuellement (non empruntable pour l'instant).

**Inscriptions** (uniquement pour l'emprunt d'ouvrages) :

**gratuit** pour les - de 18 ans

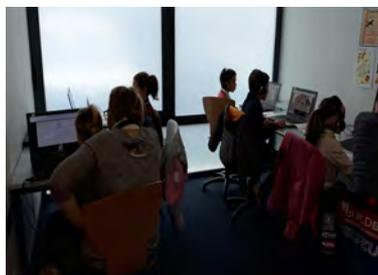
**6 euros** pour les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois.

**12 euros** pour les habitants hors Communauté d'agglomération Territoires vendômois.

L'abonnement « **pass-lecture** » permet d'avoir accès à l'ensemble des collections et des services des médiathèques de Territoires vendômois qui sont Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye et Vendôme.

**20 euros** pour les habitants de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois.

**40 euros** pour les habitants hors Communauté d'agglomération Territoires vendômois.



L'espace multimédia situé au sein de la Médiathèque Selommes, vous propose tout au long de l'année, de vous initier à l'outil informatique et à Internet, aux tablettes et smartphones, ainsi qu'à la photo numérique mais également de permettre un accès libre ou un accompagnement pour les démarches administratives. Pendant les vacances scolaires, des animations numériques sont proposées aux enfants. Les horaires d'ouverture : mardi de 14h à 17h30 et le mercredi de 10h à 12h30.

Pour tous renseignements, contacter l'animatrice multimédia au 07.68.58.75.13

[www.territoiresvendomois.fr/reseau-multimedia](http://www.territoiresvendomois.fr/reseau-multimedia)

Pour tous renseignements : 02 54 23 83 34

[mediatheque.selommes@territoiresvendomois.fr](mailto:mediatheque.selommes@territoiresvendomois.fr) - [www.mediatheque-ccbg41.fr](http://www.mediatheque-ccbg41.fr)

# Territoires vendômois les structures Enfance Jeunesse



## Accueils Libres Jeunesse

Moyennant l'adhésion au Pass'activ Jeune (entre 6,50 € et 13 € suivant les ressources des familles), les jeunes peuvent fréquenter librement les 8 Accueils et Point Rencontres jeunes gérés par la communauté d'agglomération. Ils sont accueillis par des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités variées correspondant à leurs envies.

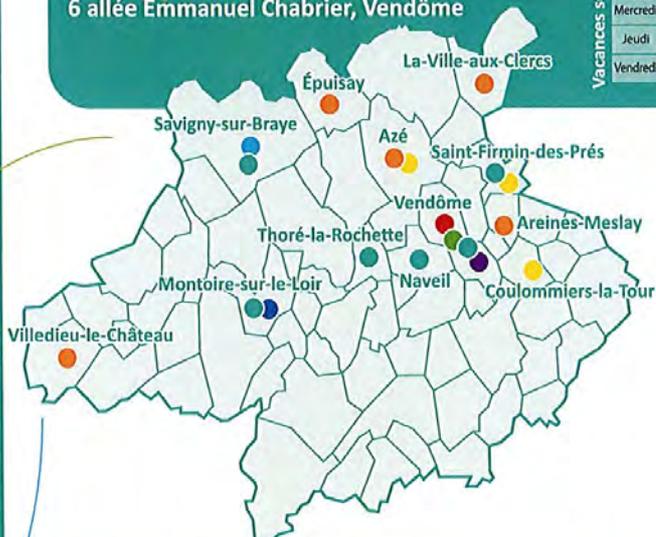
● **MDJ Savigny**  
4 route de Bessé, Savigny-sur-Braye

● **Centre Culturel**  
24 avenue G Clémenceau, Vendôme

● **Maison des Jeunes de Montoire (MJM)**  
21 rue Marescot, Montoire-sur-le-Loir

● **Points Rencontre Jeunes**  
Azé, Saint-Firmin-des-Prés, Coulommiers-la-Tour

● **L'Appart'**  
6 allée Emmanuel Chabrier, Vendôme



	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	22h
<b>Périodes scolaires</b>									
Lundi									
Mardi									
Mercredi									
Jeudi									
Vendredi									
Samedi									

	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
<b>Vacances scolaires</b>										
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										

● **Le Transfo**  
140 faubourg Chartrain, Vendôme

- un PIJ (Point Information Jeunesse) qui accompagne les jeunes dans la recherche de jobs, départs à l'étranger et autres projets...
- un service de mise en relation Babysitting ;
- un Espace multimédia ouvert à tout public ;
- diverses ressources documentaires et multimédia ;
- une permanence de la MDA (Maison des Ados) ;
- des animations multimédia, de prévention...

## Animation itinérante Territoires vendômois

Activités variées et sorties à la journée ou sur plusieurs jours. Un transport est proposé à tous les jeunes du territoire. À indiquer à l'inscription.

## ● Les Accueils de loisirs Territoires vendômois

Les structures de loisirs accueillent les enfants de 3 à 13 ans sur les périodes de vacances scolaires.

Des équipes pédagogiques qualifiées encadrent les enfants et font en sorte que chacun s'épanouisse au sein de la structure, grandisse à son rythme, rencontre des copains et partage des expériences originales et enrichissantes.

Ouverture des inscriptions pour les vacances d'hiver et de printemps le lundi 6 janvier 2020

Ouverture des inscriptions pour les vacances d'été le lundi 6 avril 2020

## ● ALSH associatifs Ouverts toute l'année

**ALSH Areines-Meslay**  
mairie.areines@wanadoo.fr - 02 54 77 22 16

**ALSH Azé**  
ribambelle.cie@gmail.com - 06 63 67 72 39

**ALSH Epuisay L'épuiette**  
epuiette41@gmail.com - 02 54 72 18 58

**ALSH La-Ville-aux-Clercs**  
laruche41160@gmail.com - 06 19 20 43 21

**ALSH Villedieu-le-Château**  
alshvilledieulechateau@orange.fr - 06 89 12 79 17

Pour pouvoir vous inscrire aux activités proposées par Territoires vendômois pour les enfants et les jeunes, créez votre compte en vous rendant sur <https://espacefamille.vendome.eu> (page également directement accessible dès l'accueil du site [www.territoiresvendomois.fr](http://www.territoiresvendomois.fr)) et laissez-vous guider.



## Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat

L'ensemble du territoire s'oriente vers une vision plus large de l'aménagement, passant de l'échelle communale (Plans d'Occupation des Sols, Cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme) à l'échelle de l'agglomération : le PLUi-H.

L'ancienne Communauté de communes Beauce et Gâtine avait déjà initié cette démarche, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois va la poursuivre.

### Le PLUi H, c'est quoi ?

**PLU**

Un PLU doit prévoir et organiser l'avenir du territoire en relevant plusieurs défis :



Élaborer un véritable projet de territoire : « Quelle urbanisation pour demain ? Quel type d'habitat ? Quelle amélioration des circuits de déplacements ? Quelle amélioration du cadre de vie ? Quel développement économique ? Quelle protection des paysages et de l'environnement ? Quelle prise en compte des risques naturels et technologiques ? »

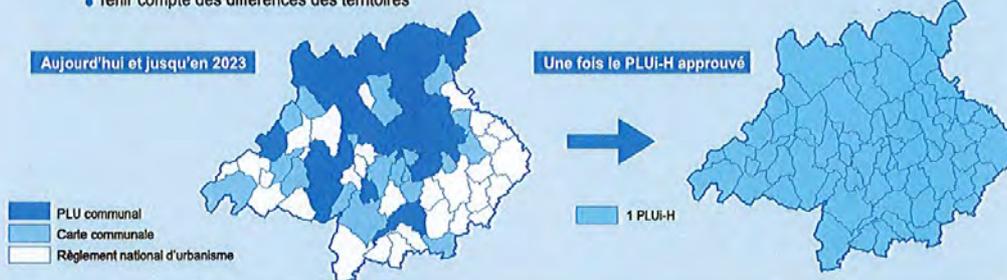


Élaborer un document qui encadre les permis de construire notamment, et régit les autorisations d'occupation du sol à la parcelle (encadre les permis de construire, d'aménager...).

**i**

intercommunal l'ensemble des 65 communes construit un document commun qui devra :

- Garantir la cohérence globale
- Tenir compte des différences des territoires



**H**

### Programme d'actions en faveur de l'habitat

C'est une première pour le territoire = l'affirmation d'une politique du logement et de l'habitat (lutte contre la vacance / insalubrité / logements énergivores...)

## L'élaboration du PLUi-H, organisation

Les Conseils municipaux, leurs maires et les élus de Territoires vendômois construisent ensemble un PLUi-H et participent à sa définition jusqu'à l'échelle de la parcelle.

### Comment s'informer ?

- Des publications dans la presse locale, les bulletins municipaux, le bulletin de Territoires vendômois ou le Petit Vendômois
- Des expositions publiques
- Des informations sur le site Internet de Territoires Vendômois : [www.territoiresvendomois.fr/pluih](http://www.territoiresvendomois.fr/pluih) et sur les réseaux sociaux de la collectivité.

### Comment s'exprimer ?

- Dans les registres mis à disposition dans chaque mairie ainsi que dans les locaux de la CATV
- Lors des réunions publiques
- Dans le cadre de temps d'échanges ponctuels à venir : permanences, cafés-débats, ...

Votre maire reste l'autorité attribuant les autorisations, même dans le cadre d'un PLUi-H. Celui-ci et vos conseillers municipaux restent et demeurent vos interlocuteurs lors de l'élaboration du PLUi-H. Les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (PLU, Carte communale) restent le document de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, jusqu'à l'approbation du PLUiH prévu pour 2023.

Concertation préalable à l'élaboration du PLUi-H



SYNDICAT  
MIXTE  
du PAYS VENDÔMOIS

**Syndicat Mixte du Pays Vendômois**  
**Présidente du Pays Vendômois : Isabelle MAINCION**  
**Présidente du Conseil de Développement : Jacqueline DUMAS**

[syndicatmixte@pays-vendomois.org](mailto:syndicatmixte@pays-vendomois.org) ☎ 02.54.89.12.20 / 06.85.23.49.72  
Nouvelle adresse : 7 avenue Gérard Yvon – 41100 VENDOME

### Contrat de Transition Ecologique

↳ **26 fiches actions**

↳ Signature le 19 septembre 2019 au lycée Ampère de Vendôme, en présence d'Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.



Contrat de  
Transition  
Ecologique



### **Exemple : Permanences de l'ADIL-EIE**

La Plateforme de Rénovez En Vendômois (REV) a ouvert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 des permanences décentralisées de l'ADIL – Espace Info Énergie sur tout le territoire pour des conseils personnalisés (financiers, énergétiques, juridiques) sur la rénovation de vos logements

*« Les élus du Pays Vendômois poursuivent leur engagement dans la maîtrise énergétique. Après l'assistance aux collectivités, ils vous proposent un nouveau service de conseils pour la rénovation des logements des particuliers. »*

Communautés de communes	Novembre	Décembre
Perche et Haut Vendômois	DROUE 1er mardi de 14h à 16h15	DROUE 1er mardi de 14h à 16h15
	FRETEVAL 4ème vendredi DE 14h à 16h15	FRETEVAL 4ème vendredi DE 14h à 16h15
	SAINT AMAND 3ème mercredi De 9h45 à 12h15	SAINT AMAND 3ème mercredi De 9h45 à 12h15
Territoires Vendômois	MONTOIRE SUR LE LOIR 4ème jeudi du mois de 14h à 16h15	MONTOIRE SUR LE LOIR 4ème jeudi du mois de 14h à 16h15
	VENDOME 2ème vendredi de 13h45 à 16h15	VENDOME 2ème vendredi de 13h45 à 16h15
	3ème vendredi de 13h30 à 16h15	3ème vendredi de 13h30 à 16h15
Collines du Perche	MONDOUBLEAU 4ème mercredi De 9h45 à 12h	MONDOUBLEAU 4ème mercredi De 9h45 à 12h

**Nous sommes à votre disposition. Pour toutes informations, un seul contact :**



41  
**ciaue**  
Commissariat Intercommunal à l'Énergie

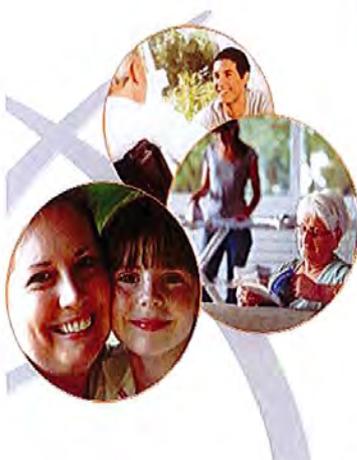
**ADIL – EIE 41 :**

Tel : 02.54.42.10.00

Adresse : 34 avenue Maunoury, porte C, 41000 BLOIS



# L'ADMR pour tous, toute la vie, partout



**Association locale ADMR  
du Haut Vendômois et Gâtine**  
MAISON DES SERVICES  
2, rue de la Gare  
41 160 FRETEVAL

• Vie quotidienne (accompagnement à domicile des personnes âgées ou handicapées)

Tél. 02 54 89 77 00

E-mail : ms-moree@fede41.admr.org

• SSIAD

Tél. 02 54 89 77 01

E-mail : ssiad-moree@fede41.admr.org

• Association Haut Vendômois et Gâtine

Tél. 02 54 89 77 05

E-mail : asso-moree@fede41.admr.org

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.

Envoi des candidatures à :  
[lepostule@fede41.admr.org](mailto:lepostule@fede41.admr.org)

## DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services\*.

### ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

### ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

### SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

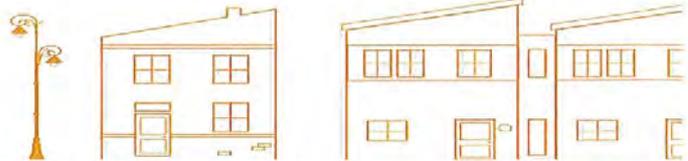
Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné...  
Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

Entretien du logement, entretien du linge, petits travaux de bricolage et de jardinage

### ENTRETIEN DE LA MAISON

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale. N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 89 77 05 !





## GRÂCE À DES SPÉCIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

**Elle s'adresse à tous, (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...)**



**Quelle que soit votre situation, l'ADIL EIE 41 vous répond GRATUITEMENT sur le logement et l'énergie**



Sur le Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est le guichet d'information sur la rénovation énergétique et les aides de l'ANAH, antenne de prévention des expulsions, guichet unique des signalements de situation d'habitat indigne ou de non-décence et guichet des aides à l'adaptation ou à l'accessibilité de son logement.



Grâce au Conseil Départemental de Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est accessible aux sourds et malentendants avec le dispositif **ACCEO**



**PERMANENCE PRÈS DE CHEZ VOUS DES CONSEILLERS**

**SURRENDEZ-VOUS 02 54 42 10 00**

Liste des permanences accessibles sur notre site :  
[www.adil41.org](http://www.adil41.org)



## Solutions de téléassistance n°1 en France

### Activ'zen

pour être autonome  
mais jamais seul

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.

### Activ'dialog

pour être en sécurité,  
la convivialité en plus !

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !

### Activ'mobil

pour profiter de sa liberté  
en toute sécurité

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.

## Complétez nos offres avec des options sur-mesure

#### Option Convivialité

Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.



#### Option Sérénité

Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.

#### Option Sécurité

Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.

#### Option Confort +

Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile. Disponible sur Activ'dialog uniquement

#### Balisage lumineux

Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.



#### Coffre à clé sécurisé

Vos clés accessibles et en toute sécurité.

330 communes sont partenaires de  
Présence Verte Touraine, renseignez-vous  
auprès de votre mairie !

Présence Verte Touraine  
Blois 02 54 44 87 26  
Tours 02 47 31 61 96  
[www.presencevertetouraine.fr](http://www.presencevertetouraine.fr)

**1** « 40% des cancers pourraient être évités en modifiant nos comportements »

**En favorisant**



Alimentation équilibrée      Activité physique

**En limitant**



Tabac      Alcool

**2** Trois programmes nationaux de dépistages organisés sont mis en oeuvre en France par le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) qui se charge de vous envoyer des invitations. Ces examens sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie :

**TEST IMMUNOLOGIQUE**



Cancer colorectal

Dépistage de 50 à 74 ans  
Tous les 2 ans  
à réaliser chez vous



Détecté tôt, un cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10

**MAMMOGRAPHIE**



Cancer du sein

Dépistage de 50 à 74 ans  
Tous les 2 ans



Détecté tôt, un cancer du sein se guérit dans 9 cas sur 10

**FROTTIS**



Cancer du col de l'utérus

**2 moyens d'agir**

**Vaccination** : de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans  
**Dépistage** : 25-65 ans, Tous les 3 ans après 2 frottis réalisés à 1 an d'intervalle

**Participation aux dépistages organisés des cancers en 2017-2018 :**

**Département du Loir-et-Cher**

Cancer colorectal  
**43%**

Cancer du sein  
**60,8%**

**Canton de MONTTOIRE SUR LE LOIR**

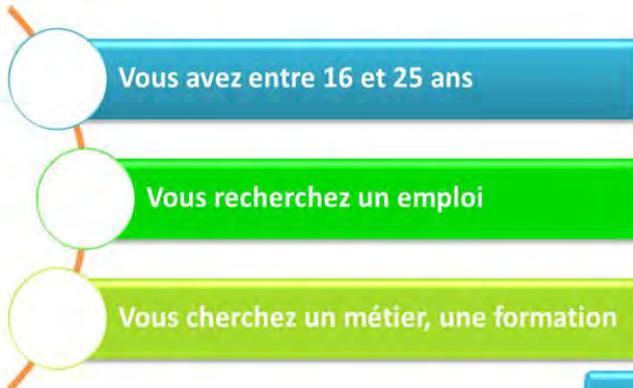
Cancer colorectal  
**37%**

Cancer du sein  
**63%**



Mission Locale  
DU VENDÔMOIS

## CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DES JEUNES



L'équipe de la Mission Locale vous accompagne dans vos démarches :

Je rencontre un professionnel qui m'écoute et me conseille

Je me prépare aux entretiens d'embauche (simulation d'entretien, CV, lettre de motivation)

Je bénéficie d'informations pour mes transports, me loger, ma santé, mon budget...

Vous êtes une entreprise, la Mission Locale vous propose :

une aide pour vos recrutements (définition du profil de poste, présentation de CV, ...)

une information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche

Prenez un rendez-vous\* au : 02 54 77 14 87

du lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDÔME

\*Sur Vendôme, St Amand Longpré, Fréteval, Montoire sur le Loir, Mondoubleau, Savigny sur Bray



EPCI



Point Information Conseil  
VAE  
Validation des Acquis de l'Expérience

Vous êtes **en activité professionnelle, demandeur d'emploi ou bénévole**, Vous pouvez faire reconnaître vos **expériences** professionnelles et obtenir un **diplôme !**

La VAE est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

- Pas de limite d'âge
- Expérience de 1 an minimum

### Le Point Information Conseil (PIC)

Vous informe sur la VAE

Vous aide à :

Analyser la pertinence de la démarche au regard de votre projet professionnel et/ou personnel.

Identifier les diplômes, titres, certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées.

Vous met en relation avec les organismes valideurs concernés.

Avant de vous engager...

le **PIC** vous propose :

- Une réunion d'information collective
- Un entretien conseil pour étudier votre situation particulière

Service gratuit

Pour en savoir +

Contactez le **PIC du Vendômois**

71 faubourg Chartrain

41100 VENDÔME

02 54 77 14 87

missionlocale@ml-vendomois.fr

Pour qui ?

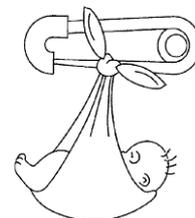


## Nos joies et nos peines

**Cette année, nous avons accueilli avec joie :**

Nola GUILLON dont les parents sont domiciliés 8 rue de l'Abbaye,  
née le 28 Janvier 2019 à La Chaussée St Victor.

Malo COSTARD dont les parents sont domiciliés 1 impasse des  
Jardins, né le 23 Octobre 2019 à Vendôme.



**Nous n'avons pas célébré de mariage.**

**Nous avons partagé la douleur de la famille et des amis de :**

M. Gérard BAGLAND décédé le 08 Août 2019 à l'âge de 88 ans.

Mme Louise BERRUER décédée le 05 Septembre 2019 à l'âge de 94 ans.

Mme Odette RANDUINEAU décédée le 08 Septembre 2019 à l'âge de  
88 ans.

M. Gilbert GUILLEMEAU décédé le 15 décembre 2019 à l'âge de 97 ans.



**Et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux villemardinois venus s'installer dans  
notre village :**

M. BRULARD Maxime et Mme GAILLARD Laura domiciliés 3 rue de l'Abbaye.

M. DAQUO Pierre, Mme HEMME Coralie et leurs fils domiciliés 15 rue des  
Boissonnards.

M. DE JESUS ALMEIDA Francisco, Mme JIRANDE Sophia et leurs enfants  
domiciliés 9 impasse des Jardins.

M. et Mme FONTENAS Yannick et Laurence et leurs enfants domiciliés 6 rue des  
Boissonnards.

M. GUILLARD Antoine et Mme MANNIER Eloïse domiciliés 7 rue Bouton Meloteau,

M. LABBÉ Thibaut et Mme MICHEL-ANGLAREX Chloé domiciliés 21 bis rue de  
l'Abbaye,

M. ROSSIGNOL Julien et Mme LECLERE Morgane domiciliés 4 rue des Boissonnards.



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ANNEE 2020



<u>Date</u>	<u>Fêtes / Activités</u>	<u>Organisation</u>
Vendredi 31 janvier	Vente de pizzas	APE
Vendredi 07 février (18h)	Remise du bulletin	Commune
Samedi 07 mars (13h30)	Concours de belote	Chasse
Dimanche 08 mars (07h45)	Comptage de perdrix	Chasse
Dimanche 15 mars	Vente de croissants	APE
Dimanche 05 avril (Villeromain)	Brocante	APE
Dimanche 26 avril (Périgny)	Collecte des oeufs de Pâques	APE
Vendredi 08 mai (11h)	Commémoration du souvenir	Commune
Dimanche 17 mai (12h00)	Repas de chasse	Chasse
Vendredi 05 juin	Vente de pizzas	APE
Samedi 20 juin (18h)	Fête de la musique	Commune
Samedi 27 juin (Tourailles)	Fête des écoles	Ecoles
Mardi 14 juillet	Méchoui	Commune
Samedi 03 octobre	Soirée dansante moules-frites	Commune
Mercredi 11 novembre (11h)	Commémoration du souvenir	Commune
Dimanche 15 novembre	Repas des anciens	Commune
Samedi 12 Décembre	Noël des enfants de la commune	Commune



# Calendrier 2020

# VILLEMARDY

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain

Déc. 2019	Janv. 2020	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv. 2021
D 1	M 1	S 1 A	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	S 1	M 1	J 1 B	D 1	M 1	V 1
L 2	J 2	D 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2	D 2 A	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2
M 3	V 3	L 3	M 3	V 3 B	D 3	M 3	V 3 A	L 3	J 3 B	S 3	M 3	J 3 A	D 3 A
M 4	S 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4	S 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4
J 5 A	D 5 A	M 5	J 5 B	D 5	M 5	V 5	D 5	M 5	S 5	L 5	J 5 A	S 5	M 5
V 6	L 6	J 6 B	V 6	L 6	M 6	S 6	L 6	J 6 B	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6
S 7	M 7	V 7	S 7	M 7	J 7 A	D 7 A	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7	J 7 B
D 8	M 8	S 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8	S 8	M 8	J 8 A	D 8	M 8	V 8
L 9	J 9 B	D 9	L 9	J 9 A	S 9	M 9	J 9 B	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9
M 10	V 10	L 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10 B	D 10
M 11	S 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11	M 11	V 11 A	D 11	M 11	V 11	L 11
J 12 B	D 12	M 12	J 12 A	D 12	M 12	V 12	D 12	M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12
V 13	L 13	J 13 A	V 13	L 13	M 13	S 13	L 13	J 13 A	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13
S 14	M 14	V 14	S 14	M 14	J 14 B	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14	J 14
D 15	M 15	S 15	D 15	M 15	V 15 B	L 15	M 15	S 15	M 15	J 15 B	D 15	M 15	V 15 A
L 16	J 16 A	D 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16
M 17	V 17	L 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	L 17	J 17 B	S 17	M 17	J 17 A	D 17
M 18	S 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18 A	S 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18
J 19 A	D 19	M 19	J 19 B	D 19 B	M 19	V 19	D 19 A	M 19	S 19	L 19	J 19 A	S 19	M 19
V 20	L 20	J 20 B	V 20	L 20	M 20 A	S 20	L 20	J 20 B	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20
S 21	M 21	V 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	L 21	J 21 B
D 22	M 22	S 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	S 22	M 22	J 22 A	D 22	M 22	V 22
L 23	J 23 B	D 23	L 23	J 23 A	S 23	M 23	J 23 B	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23
M 24	V 24	L 24	M 24	V 24	J 24	M 24	V 24	L 24	J 24 A	S 24	M 24	J 24 B	D 24
M 25	S 25	M 25	M 25	S 25	L 25	J 25 B	S 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25
J 26	D 26	M 26	J 26 A	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	S 26	L 26	J 26 B	S 26	M 26
V 27	L 27	J 27 A	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27	J 27 A	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27
S 28	M 28	V 28	S 28	M 28	J 28 B	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28 A
D 29	M 29	S 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	M 29	J 29 B	D 29	M 29	V 29
L 30	J 30 A		L 30	J 30 B	S 30	M 30	J 30 A	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30
M 31	V 31		M 31		D 31	V 31	L 31				S 31	J 31	D 31

## Déchetteries & plateforme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danze	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Moree	9h - 12h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Selommès	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
St Amand Longpré	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
St Ouen*	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Naveil*		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Vendôme*	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h30/19h	9h - 12h 14h - 17h30/19h			
Plateforme Déchets Verts	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h30/19h	9h - 12h 14h - 17h30/19h			

\*Les déchets verts ne sont pas collectés dans les déchetteries de Vendôme, Naveil et St Ouen

La plateforme et les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Horaires de la plateforme de déchets verts : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars/Eté du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Les professionnels sont priés de se présenter au gardien avant tout dépôt.



Tous les mardi



Les mardi en  
Semaine A



Les bacs doivent être sortis LA VEILLE AU SOIR du jour de la collecte, et rentrés une fois collectés

